

Sommaire

- p. 3 ■ Hommage à Danielle Charest
- p. 5 ■ C.A. et A.G. de l'ANEF
- p. 17 ■ Dossier : « Genre »
- p. 37 ■ Dossier : « Violences »
- p. 73 ■ Réseaux
- p. 93 ■ Thèses

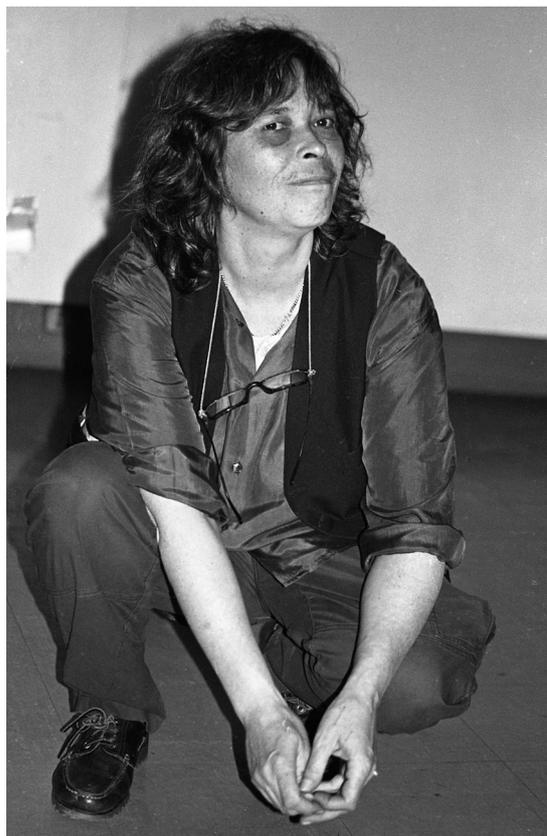
Les photos sont de Nicole Décuré

HOMMAGE à Danielle Charest (1951-2011)

In memoriam...

Après une rupture d'anévrisme survenue dans les derniers jours de septembre, à la Maison des Femmes de Paris, Danielle Charest, écrivain et grande figure du lesbianisme radical, est morte le jeudi 13 octobre. Elle avait 60 ans. Et c'est avec beaucoup de tristesse que nous apprenons cette nouvelle au moment de la rédaction de ce bulletin.

Comme elle aimait à se présenter, Danielle Charest est arrivée sur Terre au Canada (province du Québec) au début des années 1950. Au cours des années 1980, elle a milité dans le mouvement des lesbiennes, notamment en tant que membre du collectif de la revue *Amazones d'Hier, Lesbiennes d'Aujourd'hui* (AHLA) et pratiqué divers métiers (cueillette de fruits, peinture en usine et en bâtiment, enseignement de l'équitation et du français pour adultes, recherche de financements pour le Mouvement contre le viol et l'inceste, chauffeur de taxi, etc.) avant de s'installer en Europe (France) il y a plus de vingt ans. À la fin des années 1990, elle présente à l'EHESS un mémoire de maîtrise sur les rapports entre femmes et hommes dans la littérature policière, puis une recherche de DEA sur le traitement des personnages homosexuels et lesbiens, toujours dans cette littérature, publiée sous le titre *Crimes suspects, femmes et hommes dans le roman policier* aux éditions



Pepper en 2006. Nous retiendrons également son excellente critique de l'attaque adressée au tabac puis aux fumeurs dans le contexte néolibéral actuel, qui articule morale et santé, déployée dans son pamphlet *Haro sur les fumeurs*, paru chez Ramsay en 2008 (voir la vidéo : http://www.dailymotion.com/video/x51w0m_haro-sur-les-fumeurs_news). Et enfin son dernier ouvrage, *L'enchilada*, en collaboration avec Christine Aubree (voir un entretien vidéo réalisé en juin 2011 par Tele debout (<http://teledebout.org/index.php?page=enchilada>), paru aux Editions iXe (voir le site : <http://www.editions-ixe.fr/content/accueil>). Parmi ses articles, nous mentionnerons : « Les contrats apparentés au mariage : une fuite en arrière », dans Natacha Chetcuti et Claire Michard (dir.), *Lesbianisme et féminisme : histoires politiques*, Collection bibliothèque du féminisme, Paris, L'Harmattan, 2003 ; « 3 x 3 = 12 », paru dans le recueil collectif ... *Disent-ils*, publié conjointement par Bagdam édition (<http://www.bagdam.org/>) et AHLA publications en 2006 et préfacé par Nicole-Claude Mathieu. Elle est aussi l'auteur de romans policiers : *L'érablière*, *L'échafaudage*, *L'étouffoir*, *L'entrave*, aux éditions Le Masque, *Conte à rebours*, chez Diesel Press, et d'une pièce de théâtre : *Mais où est Mais*, éd. du Sabord, Trois-Rivières, Canada.

Nous tenons à lui rendre hommage car Danielle Charest a également participé à certaines activités de l'ANEF, et entre autres, publié un article : « Historique des rapports sociaux de sexe dans le polar » dans le bulletin du printemps 2000 consacré au féminisme et au polar. Sa force et ses convictions dans le débat politique vont fortement nous manquer.

C.A. DE L'ANEF

28 janvier 2011, Paris

Présentes : Natacha Chetcuti, Isabelle Collet, Nicole Décuré, Érika Flahault, Dominique Fougeyrollas, Christelle Hamel, Annik Houel, Hélène Marquié, Véronique Perry, Françoise Picq.

Invitées : Deux représentantes de CLASCHEs.

COLLOQUE EN HOMMAGE À HÉLÈNE ROUCH

Le colloque, organisé par le CEDREF avec le soutien de la Fédération de recherche sur le genre-RING et l'ANEF, aura lieu le 1^{er} avril 2011 à l'Université Denis-Diderot, Paris 7, dalle des Olympiades.

L'organisation de la journée privilégie deux thématiques, en fonction d'une programmation qui laisse une place importante aux échanges avec la salle :

- la pluridisciplinarité de la critique féministe des sciences,
- sciences biologiques : conceptualisation de l'altérité et catégorisations de sexe.

FRAGEN (FRAMES on GENDER)

Projet européen de mise en ligne de textes fondateurs du féminisme en Europe.

Les textes/documents sélectionnés par les 29 pays partenaires sont en ligne : www.fragen.nu/aletta/fragen

Rappel : Les expertes pour la France sont Annik Houel, Michèle Ferrand, Dominique Fougeyrollas, Jacqueline Martin et Françoise Picq.

Véronique Perry fait un rappel du projet FRAGEN et des réunions à Amsterdam et à Budapest. Elle nous donne quelques précisions.

Pour pérenniser le projet / l'action et donc pour enrichir la base de données, il faut trouver d'autres financements européens ; donc, suite à une présentation sur le sujet d'une partenaire néerlandaise, nous avons travaillé en ateliers à Budapest sur des réponses à appels portant sur l'éducation pour adultes (à remettre assez vite, on y travaille à cinq partenaires), la culture (octobre 2011) et la citoyenneté (février 2012). Ce sera plus clair quand on y aura travaillé davantage.

Exemple pour l'axe culture : On peut faire subventionner des projets d'exposition itinérante dans différents pays, comme celles des « sorcières » à Lyon ; l'objectif étant de combiner des regroupements « physiques » (formations, conférences) et des « objets culturels » physiques et numériques qui enrichissent la base de donnée FRAGEN.

Autres expositions : Exposition presse féministe de Michèle Larrouy ; Archives lesbiennes de Paris à la Maison des femmes.

À noter : Sylvia Walby est venue assister à l'atelier consacré à FRAGEN lors du colloque « Politics and gender » à Budapest. Elle a montré son intérêt pour le projet et a soumis des idées pour enrichir le site ; elle suit le projet de près, mais ne fait pas partie des partenaires pour le Royaume-Uni (c'est la *Women's Library* de Londres qui est partenaire).

CLASCHEs

CLASCHEs a un projet de plaquette d'information et de brochure. La circulaire sur le harcèlement sexuel indiquait que ce sujet devait faire l'objet d'un paragraphe dans le livret étudiant. Il faudrait rediffuser la circulaire.

Leur nouveau site est finalisé : clashes.fr.

Elles ont participé aux États Généraux de l'ANEF en 2009 et 2010.

Elles demandent une aide financière à l'ANEF pour la diffusion de la plaquette.

ÉLECTION DU BUREAU

Le bureau est ré-élu : Christelle Hamel (présidente), Isabelle Collet (trésorière), Nicole Décuré (secrétaire).

Il faudrait ajouter une vice-présidente pour fonctionner en binôme avec la présidente. Un appel à candidature est lancé au sein du C.A.

RENDEZ-VOUS DU 8 FÉVRIER AVEC AGNÈS NETTER (MIPADI)

Françoise Picq et Érika Flahault rencontrent Agnès Netter, cheffe de la Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MIPADI).

Il s'agit d'institutionnaliser les relations de l'ANEF avec la MIPADI, par le biais d'une convention qui mentionnera le financement. On demandera un lien sur le site web de la MIPADI vers le site de l'ANEF et un soutien pour contacter la Documentation française.



© ND

Paris, le 28 janvier 2011.

17 mai 2011, Paris

Présentes : Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Christelle Hamel, Annik Houel, Delphine Naudier, Françoise Picq.

DEMANDE DE SUBVENTION DE CLASCHEs

Le CA valide la demande de CLASCHEs, sur le reste de l'argent récolté à la suite du procès en diffamation. Le montant est de 1900 euros.

FONDATION DES FEMMES POUR LA MÉDITERRANÉE

La fondation est pour le moment une association de préfiguration à la fondation (APFFM).

Ce projet de fondation émane de Nathalie Pilhes, haut fonctionnaire, élue sur une liste de gauche et chargée des droits des femmes dans le 13^e arrondissement de Paris (entre 2001 et 2008). En 2008, elle contacte, entre autres, Sylvie Cromer pour discuter de ce projet.



© ND

Sylvie Cromer, Paris, 17 mai 2011.

Originalité de la FFM

- C'est un espace euro-méditerranéen trilingue : francophone, anglophone, arabophone.

- Elle vise à mettre en synergie les différents acteurs et actrices qui œuvrent à l'égalité des sexes, au-delà du réseau spécifiquement universitaire : les associations, les entreprises, les ministères en charge des droits des femmes, les collectivités territoriales.

Vu le périmètre de l'association, il y a possibilité de trouver des financements internationaux (ex : Banque mondiale).

Initialement soutenue par 4 pays (France, Jordanie, Liban et Maroc), sa démarche a été favorablement accueillie le 12 novembre 2009 à Marrakech par les 43 États de l'Union pour la Méditerranée. Fondation indépendante de droit français, ses quatre premières antennes locales seront situées à Amman (Jordanie), Byblos (Liban), Marrakech (Maroc) et Paris (France).

La FFM a vocation à soutenir des projets de terrain à destination des femmes en s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs de l'égalité et en s'adossant à la connaissance sur l'égalité, les femmes et le genre.

Les outils

La Banque des projets de terrain : Elle se centre sur la participation des femmes dans la vie économique, politique, sociale et culturelle.

La plate-forme Internet trilingue (anglais, arabe, français) sera ouverte le 14 juin 2011 : Elle rassemble le réseau des acteurs de l'égalité des 43 pays : ministères et services des droits des femmes, collectivités territoriales, chercheur-es, universitaires, associations, entreprises. Ils y disposent d'un espace pour présenter leur organisation et y partagent savoirs, compétences et projets.

Le Réseau universitaire et scientifique (RUS) euro-méditerranéen sur les femmes et le genre : Il identifie et fédère les réseaux de

recherche et d'enseignement, valorise leurs travaux et développe les partenariats académiques et scientifiques.

L'Observatoire euro-méditerranéen pour l'égalité femmes - hommes : L'Observatoire recense, analyse et diffuse les pratiques et tous les documents relatifs à l'égalité, à la place et au rôle des femmes dans l'économie et la société.

La Fondation bénéficie de subventions du ministère de la Recherche et du ministère en charge des Droits des Femmes, depuis courant 2010. La FFM fonctionne par démarche participative. Depuis avril 2010, une série de réunions avec les associations d'une part, avec les réseaux académiques d'autre part a été initiée. L'ANEF a été invitée.

Sylvie Cromer pilote le réseau universitaire. L'objectif de ce réseau académique est double :

- favoriser l'intra-connaissance entre les mondes académiques anglo-arabo et francophones, entre les rives nord et sud, afin de légitimer les études genre comme une discipline à part entière et, de fait produire de nouvelles connaissances et développer de nouveaux enseignements ;
- favoriser l'inter-connaissance entre le monde académique et les mondes institutionnels, de l'entreprise, de la société civile, afin de contribuer concrètement à produire de l'égalité entre les sexes.

Suite aux conclusions des réunions avec des réseaux français qui se sont tenues durant l'année 2010, un groupe opérationnel comprenant une quinzaine de réseaux de l'espace euro-méditerranéen est mis en place les 15 et 16 juin pour :

- fonder les instances de fonctionnement du RUS ;
- organiser un colloque pour le lancement officiel du RUS le 8 décembre 2011. (Voir annonce du colloque, désormais le 8 décembre, dans la rubrique « Réseaux » de ce *Bulletin*) ;
- valider les premiers projets scientifiques à soumettre à financement.

Ce groupe opérationnel sera international – avec une représentation équilibrée du Nord et du Sud et une présence prioritaire des 4 pays fondateurs (Maroc, Liban, Jordanie, France), et restreint pour des raisons financières évidentes mais aussi une plus grande efficacité.

Réseaux étrangers présents : Atgender, Sophia, Université de Tanger, Université de Casablanca, Red GENET (Espagne), Université de Birzeit (Palestine), CAWTAR (réseau transarabe).

Réseaux français invités : ceux qui ont participé aux précédentes réunions : ANEF, Mission Place des femmes (CNRS), Présage, MSH genre, RING, MAGE.

(D'autres avaient été invités à ces réunions : IEC, EFiGiES, notamment.)

PARTICIPATION DE L'ANEF À DES RÉSEAUX

- L'ANEF renouvelle son adhésion au CNDF.
- Françoise Picq participera aux réunions du projet de rencontres « Féministes en mouvement » (OLF et une trentaine d'associations) et en rendra compte au CA avant que celui-ci décide de sa participation. Voir compte rendu de ces journées dans la rubrique « Réseaux » du présent *Bulletin*.

ELECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Natacha Chetcuti est élue.

12 septembre 2011, Paris

Présentes : Armelle Andro, Natacha Chetcuti, Isabelle Collet, Nicole Décuré, Érika Flahault Annik Houel, Hélène Marquié, Françoise Picq.

Excusées : Sylvie Cromer, Dominique Fougeyrollas, Delphine Naudier, Nathalie Lapeyre, Véronique Perry.

COORDINATION DU TRAVAIL avec Daniëlle Hourbette et Geneviève Pezeu

Calendrier des États généraux

- Mai 2012 : date limite pour un manuscrit que l'on peut proposer à l'éditeur.
- Le rapport intermédiaire doit être prêt à diffuser le 9 décembre 2011. - Objectif de cette journée : affiner les recommandations déjà proposées lors des précédentes journées de préparation des États généraux.

Atelier 1 : Recensement des enseignements sur le genre (Érika Flahault)

Cet atelier est recentré sur le recensement des enseignements sur le genre, avec si possible un volet bien identifié sur la formation des enseignant-e-s.



© ND

Paris, le 12 septembre 2011.

Contenu du chapitre :

- Revue de littérature sur les recensements des enseignements sur le genre dans une perspective internationale ;
- Présentation du questionnaire et de son processus d'élaboration ;
- Analyse argumentée du questionnaire et des résultats attendus.

Atelier 2 : Revues (Natacha Chetcuti et Annik Houel)

Un questionnaire a été adressé aux revues.

Atelier 3 : Financement de la recherche et partenariat institutionnels (Françoise Picq et Armelle Andro)

Recommandations : Le SDFE devrait être en lien avec l'ANR et exprimer ses besoins de connaissance sur le genre.

Une orientation stratégique de la recherche sur le genre.

Création d'une agence nationale de recherche sur le genre (sur le modèle de l'ANRS : recherche sur le sida).

Atelier 4 : Égalité professionnelle femmes-hommes (Sylvie Cromer et Christelle Hamel)

Les sous-parties de ce chapitre ont été définies.

Il faudrait combler les lacunes de l'évaluation par l'AERES.

Atelier 5 : Lutte contre les violences dans l'enseignement supérieur (Sylvie Cromer et Christelle Hamel)

Les sous-parties de ce chapitre ont été définies et sont en cours d'écriture.

Deux réunions sont prévues : AVFT-CLASHES-ANEF.

A.G. DE L'ANEF

12 septembre 2011

Bilan d'activité de l'ANEF présenté à l'Assemblée générale de l'ANEF le 12 septembre 2011

Période : 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} septembre 2011

Action 1 : Le portail Genre

Le catalogue du Portail genre met en réseau trois centres de documentation universitaires sur le genre : Louise Labbé à Lyon 2, le CEDREF à Paris 7 et Simone-SAGESSE à Toulouse 2. Nathalie Lapeyre de l'Université de Toulouse 2 est en charge de sa gestion avec Annie Couillens. Le catalogue est en service depuis septembre 2010.

Le projet d'élargissement du catalogue genre à la bibliothèque Marguerite Durand (Bibliothèque municipale de la Ville de Paris), au fonds des Archives du féminisme à Angers, au fonds du Service des droits des femmes sont temporairement bloqués pour des raisons internes à chaque partenaire et des raisons techniques, en dépit de la volonté exprimée par tous depuis plusieurs années de réaliser cette fusion des fonds documentaires. La société prestataire PMB, en charge de la programmation et de la connexion nécessaire à la fusion de ces différents fonds nous a fait savoir qu'en l'état actuel des techniques informatiques, il n'est pas possible de concrétiser cette fusion des données. La société PMB s'est donc avérée incapable de réaliser le projet qu'elle s'était engagée à faire.

Nous espérons pouvoir concrétiser cette action en 2011.

Action 2 : Recensement des enseignements sur le genre à l'université

L'élaboration du questionnaire de collecte des informations relatives aux enseignements sur le genre dispensés dans l'enseignement supérieur est très avancée. Il a été testé une première fois par un groupe de travail composé d'enseignantes-chercheuses de différentes disciplines et différentes institutions en juin 2011. Il sera présenté dans une réunion de l'unité Genre, démographie et société de l'Institut national d'études démographiques le 6 octobre 2011 en vue de sa finalisation.

Le groupe de travail constitué pour réaliser ce questionnaire inclut la Mission pour la place des femmes au CNRS qui a déjà réalisé le recensement des recherches sur le genre, la MIPADI des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Éducation nationale, la fédération RING, l'Institut Émilie du Châtelet, Femmes et sciences et Femmes et mathématiques. Une prestataire a été recrutée pour accompagner le travail de test du questionnaire et de formalisation du rapport final.

Action 3 : États généraux des études féministes et sur le genre

L'ANEF a reçu, en septembre 2010, une subvention du Service des droits des femmes ainsi qu'une subvention en décembre 2010 de la Mission pour la place des femmes au CNRS en vue de la préparation d'États généraux visant à faire un bilan du développement et de l'institutionnalisation des études féministes et sur le genre en France. Cette analyse prendra la forme d'un livre blanc faisant le point sur la situation actuelle et formulera des propositions en vue de son amélioration.

Les activités de l'ANEF au cours de la période se sont centrées sur l'objectif de rédaction du livre blanc. Pour ce faire, une journée d'étude a été organisée le 15 octobre 2010 dans les locaux de la Mission pour la parité et la lutte contre les discriminations du ministère

de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Près de 80 personnes ont participé à cette journée qui fut l'occasion de lancer quatre ateliers de travail. Chacun a établi un planning de réunions sur l'année 2011. Et deux prestataires ont été recrutées pour nous aider à réaliser l'ensemble du projet Etats généraux. La réunion intermédiaire de bilan est prévue pour le 9 décembre 2011.

Activité courante : Le bulletin de l'ANEF

En 2010, nous avons publié les actes de la journée de lancement de notre projet d'Etats généraux des études féministes du 5 décembre 2009.

DOSSIER : GENRE

La théorie du genre

Annik HOUEL

À cette dernière rentrée scolaire, la théorie du genre a occupé le devant de la scène suite à une polémique autour de sa prise en compte dans les nouveaux programmes de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre).

En effet, dans une circulaire du 30 septembre 2010, le ministère de l'Éducation nationale indiquait que les programmes de SVT pour les classes de 1^{res} ES et L devaient comporter un chapitre intitulé « Devenir homme ou femme », dans lequel il s'agira de :

« différencier, à partir de la confrontation de données biologiques et de représentations sociales, ce qui relève :

- de l'identité sexuelle, des rôles en tant qu'individus sexués et de leurs stéréotypes dans la société qui relèvent de l'espace social ;

- de l'orientation sexuelle qui relève de l'intimité des personnes. »
(*Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, spécial n° 9 du 30 septembre 2010).

À la rentrée 2011, c'est chose faite, sachant que chaque maison d'édition est libre de sa rédaction dans l'application des circulaires et que, de plus, chaque établissement reste libre quant au choix des manuels.



©ND

Annik Houel, Paris, 2009.

Mais qu'est-ce que la théorie du genre ? Traduction des *Gender studies*, la théorie du genre distingue l'identité sexuelle biologique du genre, masculin ou féminin, pour insister sur la construction sociale et culturelle de l'identité sexuelle. Le terme de genre a été peu à peu utilisé en France sous l'influence américaine, elle-même imprégnée des théories culturalistes dont Simone de Beauvoir s'était faite la porte parole avec sa célèbre formule, certes à l'emporte-pièce mais révolutionnaire en son temps : « On ne naît pas femme on le devient » (*Le deuxième sexe*, 1949). Les critiques vont d'ailleurs immédiatement taxer cette théorie de « soutien à notre beauvoirisme national » (Denis Tillaic, *Valeurs actuelles*, 8 sept. 2011) de féministe bien sûr, sociologique et militante (Marie-Thérèse Hermange, UMP cheffe de file de la lettre des députés du 30 août) « plus oppressive et pernicieuse que l'idéologie marxiste » (Tony Anatrella, prêtre, psychanalyste et consultant au Vatican sur les questions de famille et de santé), ainsi que, bien sûr, de façon récurrente d'« idéologique », l'idéologie étant toujours celle des autres, et, *last but not least*, de « dérive sectaire » (Jean-Marc Nesmes, député UMP, qui le 7 septembre saisit la MIVILUDES : Mission interministérielle de lutte et de vigilance contre les dérives sectaires).

Car certains se sont donc insurgés : dès mai 2011, un courrier du Secrétariat général de l'Enseignement catholique invite les chefs d'établissement au discernement quant au choix des manuels de SVT. La mise en garde concerne ce chapitre intitulé « Devenir homme ou femme » qui « privilégie 'le genre', considéré comme une pure construction sociale, sur la différence sexuelle. L'identité masculine ou féminine, selon cette théorie, n'est donc pas une donnée anthropologique mais une orientation. » Alors que la circulaire ministérielle différencie bien les deux niveaux de l'identité et de l'orientation, on retrouve dans cet amalgame la peur entretenue par l'Église du mariage homosexuel et de l'homoparentalité.

Ce courrier est relayé par une pétition des Associations familiales catholiques, *Défendons la liberté de conscience à l'école*, dont

Christine Boutin se fait la porte-parole dans une Lettre ouverte à Luc Chatel (le 31 mai 2011), immédiatement suivie d'une riposte par l'Institut Émilie du Châtelet avec une Lettre ouverte « Enseigner le genre : contre une censure archaïque », parue dans *Le Monde* du 14 juin, lettre recueillant par la suite plus de 2 300 signatures.

Puis vient à la rentrée l'attaque frontale, bien que tardive, avec fin août la demande de quatre-vingt députés UMP adressée à Luc Chatel de retirer des nouveaux manuels scolaires SVT ce qui concerne la « théorie du genre sexuel » : « Selon cette théorie, les personnes ne sont plus définies comme hommes et femmes mais comme pratiquants de certaines formes de sexualités : homosexuels, hétérosexuels, bisexuels, transsexuels. Ces manuels imposent donc une théorie philosophique et sociologique qui n'est pas scientifique, qui affirme que l'identité sexuelle est une construction culturelle relative au contexte du sujet. »

L'enjeu est effectivement d'importance puisqu'il en va ni plus ni moins de la liberté sexuelle, comme le posent d'ailleurs très bien, *a contrario*, certaines plumes catholiques : « Ce sujet est grave et pose les enjeux d'une société qui, refusant la nature et donc la création, fait de l'être humain son propre créateur, se choisissant sa sexualité et organisant son mode de vie à partir de ce choix », argumente Mgr Giroux dans *Le Monde* des 11 et 12 septembre 2011.

Mais tous les catholiques ne souscrivent pas à cette analyse, proche du créationnisme : un communiqué du SUNDEP, syndicat national démocratique des personnels et des enseignants de l'enseignement privé, dès le 6 mai, a réaffirmé que « les programmes doivent être respectés sans restriction, et que les théories et approches doivent être abordées sans censure bien sûr et sans approche morale ni dogmatique mais au contraire avec un esprit d'ouverture et d'objectivité. » Puis le 8 septembre, la FHEDLES (Femmes et Hommes, Égalité, Droit et Libertés dans les Églises et la Société) qui anime depuis dix ans le centre « Genre en Christianisme » qui a pour objet l'étude critique

de la construction religieuse du genre et de ses modes d'influence dans la société civile, diffuse un communiqué pour se désolidariser des « groupes catholiques qui ont inspiré aux députés leur indignation contre les analyses de genre ». Pour cette association, « l'orientation générale des manuels scolaires est juste : remettre en question ce qui est souvent présenté comme un destin biologique et qui se solde par l'enfermement des personnes dans les rôles hiérarchisés attribués aux deux sexes ».

C'est cet enjeu autour de la notion de « destin biologique » qui est en toile de fond aussi pour ces professeurs de biologie du public, quand ils s'inquiètent du fondement scientifique de la théorie en question, le label scientifique ne pouvant pour eux s'appliquer qu'aux sciences dites dures, dont relèvent les sciences de la vie et de la terre. Début septembre, une pétition est adressée au Premier ministre : « Nous sommes professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre en lycées publics. [...] Cette théorie partisane n'a pas sa place en biologie et doit être renvoyée au débat philosophique ou en éducation civique. Intéressante en soi, nous ne pouvons lui apporter pour autant le crédit scientifique du biologiste et donc l'enseigner dans le cadre de notre discipline. [...] Il nous semble impensable d'apprendre à des adolescents que leur identité sexuelle est d'abord une construction sociale et culturelle dans un cours où seules les exigences de la raison ont droit de cité.

Aidez-nous à défendre la neutralité de l'école et le respect des exigences de la raison ! » (L'école déboussolée)

Arrêtons-nous sur cet argument de scientificité, en opposition aux Sciences humaines, récurrent dans un certain monde académique alors qu'une neurobiologiste reconnue comme Catherine Vidal, directrice de recherche à l'Institut Pasteur, insiste depuis longtemps sur la plasticité neuronale du cerveau, pour essayer de couper court aux offensives vulgarisées et répétées sous le titre du 'sexe du cerveau'... Elle rappelle que « le genre est un concept qui repose sur un corpus

de recherches validées dans tous les domaines, biologie, psychologie, sociologie, philosophie, anthropologie, histoire » et que son enseignement « est une nécessité à double titre : scientifiquement pour comprendre l'humanité dans toute sa diversité, et politiquement pour promouvoir les principes d'égalité entre les femmes et les hommes » (*Libération*, 7 septembre 2011).

Catherine Vidal fait donc référence, entre autres, aux travaux bien connus en psychologie d'Irène Lézine qui, bien antérieurement à la théorie du genre, dès 1975, montrait combien dès la naissance le comportement maternel entraînait entre les bébés filles ou garçons des différences qui ne faisaient que se renforcer au fil du temps. C'est d'ailleurs pourquoi on parle maintenant en termes de différenciation plutôt que de différences. Après ces travaux en psychologie de l'enfant, l'idée d'identité de genre s'élabore à partir des travaux d'un psychanalyste nord-américain, Robert Stoller, pour qui le noyau de l'identité de genre résulte d'un ensemble de cinq facteurs : une force biologique, prenant naissance dans la vie fœtale et d'origine génétique ; l'assignation du sexe à la naissance (c'est un garçon, c'est une fille) ; l'empiètement incessant des attitudes des parents quant au sexe de cet enfant.

Si la valeur scientifique de la théorie du genre n'est plus contestée au niveau international, le problème réside peut-être plus dans le fait de n'avoir voulu la faire figurer que dans le seul domaine des SVT, alors que la circulaire elle-même parle de données biologiques et de représentations sociales, les représentations sociales relevant de disciplines des sciences humaines et sociales pourtant enseignées au lycée. Et pourquoi pas aussi, avis tout personnel, un peu de droit ? La pétition de l'École déboussolée s'indigne de la présence, dans le manuel Bordas, de ce rappel d'une loi pourtant fort intéressante pour des adolescent.e.s qui ont une chance (statistique !) sur huit d'être en butte à quelque abus sexuel plus ou moins incestueux : « Le mineur de 15 ans à 18 ans est libre d'entretenir des relations sexuelles à condi-

tion qu'il soit consentant et que ce ne soit pas avec une personne ayant autorité sur lui. »

Pour conclure, le plus raisonnable est sans doute de se rallier à la proposition contenue dans cette dernière Lettre ouverte, en date du 12 septembre, à l'initiative d'un groupe de chercheurs en sciences sociales : « Nous apprenons que vous soutenez, Monsieur le Ministre, l'initiative de créer une mission d'information parlementaire sur les programmes des manuels scolaires. Si une telle mission devait voir le jour, nous souhaitons qu'elle recueille sur des sujets aussi sérieux l'expertise des scientifiques qui travaillent depuis des années sur le genre. De notre point de vue, les programmes doivent aller plus loin encore et aborder ces points dans toutes les filières générales, techniques et professionnelles. »

Ceci permettrait alors peut-être un dialogue plus fructueux entre les disciplines, dans la salle des professeurs, voire un questionnement partagé sur les stéréotypes véhiculés par chacun.e, faute de formation adéquate. Notons d'ailleurs que l'analyse des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires, menée à l'initiative du Ministère lui-même, a malheureusement été loin de susciter une telle controverse.

À CONSULTER

<http://www.eglise.catholique.fr>

<http://www.libertepolitique.com/actualite/55-france/6830-gender-les-afc-lancent-une-petition-et-ecrivent-au-ministre>

<http://www.chretiente.info/201106012547/lettre-ouverte-de-christine-boutin-a-luc-chatel-sur-le-gender/>

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/06/14/enseigner-le-gendre-contre-une-censure-archaïque_1535573_3232.html

<http://www.sundep.org/spip.php?article1177>

http://ecole-deboussolee.org/?page_id=147

<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/140911/pourquoi-cacher-le-gendre-monsieur-le-ministre>

- VIDAL Catherine, *Hommes, femmes, avons-nous le même cerveau ?*, Paris, Poche, Le Pommier, 2007.

- STOLLER Robert, *Masculin ou féminin*, (traduit de *Presentation of gender*, 1985), Paris, PUF, 1989.

- RIGNAULT Simone, RICHERT Philippe, *La représentation des hommes et des femmes dans les livres scolaires*, Paris, La documentation française, 1997.

ANNEXES

1. *Lettre ouverte « Enseigner le genre : contre une censure archaïque », par Florence Rochefort, présidente de l'Institut Émilie du Châtelet (IEC) et les membres de l'IEC.*

« Dans une lettre ouverte du 31 mai adressée au ministre de l'Éducation nationale, Christine Boutin brandit la menace « des scrutins qui s'annoncent ». C'est pour exiger de Luc Chatel le retrait puis la correction des manuels de Sciences de la vie et de la terre des classes de Premières L et ES qui viennent d'être publiés conformément aux nouveaux programmes. Elle leur reproche en effet d'offrir « un enseignement directement et explicitement inspiré de la théorie du genre ».

De quoi s'agit-il au juste ? Un des objets d'étude au programme est intitulé : « Devenir homme ou femme ». Selon le *Bulletin officiel* du 30 septembre 2010, « ce thème vise à fournir à l'élève des connaissances scientifiques clairement établies, qui ne laissent de place ni aux informations erronées sur le fonctionnement de son corps ni aux préjugés. Ce sera également l'occasion d'affirmer que si l'identité sexuelle et les rôles sexuels dans la société avec leurs stéréotypes appartiennent à la sphère publique, l'orientation sexuelle fait partie, elle, de la sphère privée. »

Christine Boutin s'indigne qu'on enseigne le « genre » : « Comment ce qui n'est qu'une théorie, qu'un courant de pensée, peut-il faire partie d'un programme de sciences ? Comment peut-on présenter dans un manuel, qui se veut scientifique, une idéologie qui consiste à nier la

réalité : l'altérité sexuelle de l'homme et la femme ? [] Je ne peux accepter que nous trompions [les adolescents] en leur présentant comme une explication scientifique ce qui relève d'un parti-pris idéologique.»

Pourtant, il n'appartient nullement aux politiques de juger de la scientificité des objets, des méthodes ou des théories. Seule la communauté savante peut évaluer les travaux de ses pairs : le champ scientifique, par ses contrôles, en garantit la rigueur. Si nous restons silencieux aujourd'hui, nous dira-t-on demain que l'évolution n'est qu'une idéologie ? À quand les pressions pour imposer l'enseignement du créationnisme, au nom de la liberté de conscience ?

Pour nous, membres de l'Institut Émilie du Châtelet qui vise au développement et à la diffusion des recherches sur les femmes, le sexe et le genre, une telle censure politique serait inacceptable – et d'autant plus que l'ancienne ministre justifie sa demande d'interdiction « au nom du respect de la liberté de conscience. » Pour nous, universitaires et chercheur-e-s, une telle ingérence religieuse dans l'enseignement serait insupportable – et d'autant plus que la présidente du Parti chrétien-démocrate invoque sans rire « la neutralité des valeurs républicaines ». Or sa lettre au ministre ne fait que relayer celle du lobby des Associations familiales catholiques.

Le site de L'Évangile de la vie, qui défend la vie « depuis sa conception », rapporte dès le 20 mai la naissance de cette campagne : « Avertie la semaine dernière par le lycée Saint-Joseph de Draguignan (Dominicaines du Saint-Esprit) qui venait de recevoir les tout nouveaux manuels [], la commission bioéthique en lien avec l'Observatoire sociopolitique du diocèse de Fréjus-Toulon a pu mesurer la gravité des changements opérés par le ministère de l'Éducation nationale par rapport aux précédents programmes. »

En réalité, la présidente du Parti chrétien-démocrate se fait la porte-parole du Vatican, qui ne cesse de marteler son opposition aux études de genre – depuis la conférence des Nations Unies sur les femmes de Pékin en 1995 jusqu'aux dernières interventions de Benoît XVI, en

passant par la « Lettre aux évêques sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Eglise » de celui qui n'était encore en 2004 que le Cardinal Ratzinger.

On aurait tort de croire que nous ne faisons que défendre ici notre pré carré de chercheur-e-s et d'enseignant-e-s. La vigilance s'impose aujourd'hui à chacune et à chacun. Le responsable de la commission bioéthique du diocèse de Fréjus-Toulon ne s'en cache pas : « Si l'on regarde de l'autre côté des Pyrénées, on s'aperçoit que des dizaines de milliers de familles catholiques avec le soutien appuyé de la Conférence épiscopale espagnole et le concours de juristes compétents se sont d'ores et déjà organisées pour contester les cours obligatoires sur le *gender* du gouvernement Zapatero, voire retirer leurs enfants en posant un acte d'objection de conscience. Allons-nous devoir en arriver là en France ? ». La menace qui pèse sur la laïcité est claire.

Nous, chercheur-e-s et universitaires engagé-e-s dans des travaux sur les femmes, le sexe et le genre, spécialistes d'anthropologie biologique et culturelle, de neurologie et de génétique, de médecine et d'épidémiologie, de psychologie et de psychanalyse, de droit et de science politique, de démographie, d'histoire et de géographie, de sociologie, de sciences de l'éducation et d'économie, de philosophie et d'histoire des sciences, d'arts du spectacle et de cinéma, de littérature et de linguistique, et d'autres domaines encore, nous élevons avec force contre des conceptions anti-scientifiques qui s'autorisent du « bon sens » pour imposer leur ordre rétrograde.

Interroger les « préjugés » et les « stéréotypes » pour les remettre en cause, c'est précisément le point de départ de la démarche scientifique. C'est encore plus nécessaire lorsqu'il s'agit des différences entre les sexes, qui sont toujours présentées comme naturelles pour justifier les inégalités : la « réalité » selon la droite religieuse, c'est en réalité une hiérarchie entre les sexes dont nos travaux, issus de disciplines multiples, convergent tous pour contester qu'elle soit produite par la nature. La science rejoint ici le féminisme : on ne naît pas femme, ni

homme d'ailleurs, on le devient. Bref, en démocratie, l'anatomie ne doit plus être un destin. »

Pour cette tribune, l'Institut Émilie du Châtelet (pour le développement et la diffusion des recherches sur les femmes) a reçu le soutien des associations scientifiques spécialistes des études de genre : Association nationale des études féministes (ANEF), Mnémosyne (Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre) et la Fédération de recherche sur le genre (RING), AFFDU (Association française des femmes diplômées des universités), Archives du féminisme, EFiGiES (Association-Réseau de travail et d'échanges entre doctorant-es en études féministes), Genre et sexualités, SIEFAR (Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien régime), et le soutien des revues : Cahiers du genre, Clio. Histoire Femmes et Sociétés, Genre et Histoire, Genre, sexualité & société.

2. Lettre ouverte au Ministre de l'Éducation nationale

Le 12 septembre 2011,

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, nous, chercheuses et chercheurs, sociologues, anthropologues, historiens, démographes, vous faisons part de notre indignation devant les revendications formulées le 30 août dernier par un groupe de députés à propos des enseignements relatifs aux questions de genre en lycée.

La lettre que vous ont adressée 80 députés UMP le mardi 30 août 2011 demande en effet le retrait des manuels scolaires de toute allusion à la construction sociale du masculin et du féminin en termes de genre. Ils enjoignent même les services du Ministère de mieux contrôler le contenu des manuels scolaires dont disposent les lycéens en classe de 1^{re} des séries économique et sociale et littéraire. En réalité les manuels scolaires ne font ici qu'appliquer strictement le programme d'enseignement que vous avez vous-même validé en votre qualité de Ministre de l'Éducation nationale et qui sont énoncées dans le *Bulletin officiel de l'Éducation Nationale*. Ainsi l'un des objectifs de ce pro-

gramme est précisément de « différencier, à partir de la confrontation de données biologiques et de représentations sociales, ce qui relève :

- de l'identité sexuelle, des rôles en tant qu'individus sexués et de leurs stéréotypes dans la société qui relèvent de l'espace social ;

- de l'orientation sexuelle qui relève de l'intimité des personnes. »
(*Bulletin officiel* spécial n° 9 du 30 septembre 2010)

Nous apprenons par ailleurs que vous soutenez, Monsieur le Ministre, l'initiative de créer une mission d'information parlementaire sur les programmes des manuels scolaires. Si une telle mission devait voir le jour, nous souhaitons qu'elle recueille, sur des sujets aussi sérieux, l'expertise des scientifiques qui travaillent depuis des années sur le genre. De notre point de vue, les programmes doivent aller plus loin encore et aborder ces points dans toutes les filières générales, techniques et professionnelles.

Les « 80 députés » s'appuient sur une conception bien partielle de la science : d'un côté, les sciences bio-génétiques, les seules scientifiquement légitimes, d'un autre, la « théorie du genre » qui relèverait d'un « discours extra-scientifique ». Aucun scientifique sérieux ne songerait aujourd'hui à faire reposer le caractère féminin ou masculin sur les seules données biologiques. D'ailleurs, les rédacteurs de la lettre du 30 août ne trouvent à s'appuyer que sur l'extrait d'un éditorial paru le 30 mai 2011 dans l'hebdomadaire *France Catholique* sous la plume du journaliste Gérard Leclerc. L'argument scientifique des « 80 députés » est bien faible. Cette conception de la science s'appuie sur une hiérarchisation dogmatique des savoirs qui les oppose les uns aux autres alors qu'en vérité ils éclairent de différents points de vue et de manière complémentaire les différents aspects de la vie humaine. Nous rappelons par ailleurs que le genre constitue l'un des axes de recherche majeurs de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (CNRS) et qu'il fait partie intégrante de nombreux travaux en sciences de la vie. L'existence de l'Institut Émilie du Châtelet consacré aux recherches sur le genre est une bonne illustration de la complémentarité

disciplinaire : sciences de la nature et sciences humaines et sociales y sont représentées. La recherche française ne saurait tenir sa place au niveau international sans développement des études sur le genre.

Reléguant les savoirs sur la construction sociale des sexes au rang des « théories fumeuses », les « 80 députés » ignorent tout un champ de la science, notamment ceux de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire, de la psychologie et de la démographie, qui, depuis les premiers temps de ces disciplines, ont montré comment, dans notre société et dans toutes celles qui ont été étudiées, la dimension physiologique ne suffit pas à faire une femme ou un homme. Opposer ainsi les domaines du savoir scientifique, c'est faire fi de la manière dont dialoguent les sciences et se construisent les savoirs.

En plus de remettre en cause les enseignements des connaissances relatives au genre, les « 80 députés » voudraient que l'éducation à la sexualité se consacre « à des questions de santé publique et à des problématiques concernant les relations entre garçons et filles ». Un tel propos illustre l'ignorance des « 80 » : c'est précisément l'un des objectifs des recherches sur le genre que d'étudier ces problématiques. Mais ce n'est pas le seul. S'y ajoutent deux dimensions distinctes issues des études sur le genre : d'une part le volet instruction (c'est-à-dire de diffusion du savoir) et d'autre part le volet éducation (c'est-à-dire information sur la sexualité). La sexualité n'a par ailleurs jamais concerné uniquement les relations entre personnes de sexe différent. Et puisqu'il s'agit d'un fait établi, quelles raisons, autres qu'idéologiques, justifieraient qu'on l'évacue de l'éducation sur la sexualité ? Il est grand temps au contraire que l'information sur la sexualité tienne enfin compte de la diversité des sexualités et contribue ainsi, dans la lignée des efforts déjà entrepris, à dédramatiser l'expérience vécue de sexualités autres que strictement hétérosexuelles. Prendre en compte le fait que la sexualité n'a pas pour seule fin la reproduction mais aussi la recherche des plaisirs, dire aux jeunes scolarisés qu'être une femme ou un homme ne conduit pas nécessairement à une seule forme de

sexualité remplit bien une mission de santé publique puisque cela permet de battre en brèche les préjugés, de lutter contre les discriminations sexistes et homophobes et de favoriser un mieux-être.

Armelle Andro, Nathalie Bajos, Maks Banens, Pascale Barthélémy, Capucine Boidin, Michel Bozon, Sylvie Chaperon, Natacha Chetcuti, Isabelle Clair, Jérôme Courduriès, Sylvie Cromer, Virginie Descoutures, Marie Digoix, Eric Fassin, Agnès Fine, Jeanne Fine, Christelle Hamel, Laurence Hérault, Azadeh Kian, Christiane Klapisch, Isabelle Lacoue-Labarthe, Rose-Marie Lagrave, Claudine Leduc, Didier Lett, Catherine Marry, Agnès Martial, David Michels, Catherine Monnot, Sylvie Mousset, Wilfried Rault, Florence Rochefort, Rebecca Rogers, François Rouquet, Violaine Sebillotte Cuchet, Françoise Thébaud, Eleni Varikas, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, Michelle Zancarini-Fournel.

COMPTE RENDU DE LECTURE DE ANNIK HOUEL :

Femmes de l'immigration dans le travail précaire

Odile MERCKLING, Paris, 2012, L'Harmattan

« À Nafissatou Dialo, dont le parcours avec tous ses aléas avoués ou inavoués, qu'importe, est exemplaire de celui de toutes ces femmes migrantes qui ont osé immédiatement faire cette remarquable haie de déshonneur à un représentant d'un de leurs aléas récurrents, en la personne de DSK. » (Annik Houel)

Qui de nous, un jour ou l'autre, n'a pas eu recours pour quelque garde d'enfant, de parent malade ou vieillissant, ou encore pour quelques menus travaux de ménage, à une de ces femmes immigrées, trop contentes, entend-on dire souvent, de travailler à n'importe quelles conditions ?

C'est précisément sur ces conditions que porte le livre d'Odile Merckling, conditions de précarité d'autant plus dures que leur arri-

vée est récente. En effet, les lois régissant l'immigration se sont durcies sous l'ère Sarkozy (2003, 2006, puis 2007), les titres de séjour, conditionnés par un contrat de travail, étant dans leur grande majorité d'une durée inférieure à trois ans et même à un an, et avec une grande diversité de statut : cartes de « salarié », de « travailleur temporaire », de « travailleur saisonnier », de « salarié en mission ». De plus, la situation du marché du travail en France s'est gravement dégradée depuis les années quatre-vingt, particulièrement pour toutes les femmes, françaises ou non : polyvalence obligée, flexibilité légalisée du temps de travail et surtout hausse du travail à temps partiel, ce dont les travaux de Margaret Maruani et du Mage ont largement rendu compte ces dernières années. Et précarisation du travail lui-même avec des modes d'emploi de plus en plus aléatoires : CDD, intérim et son lot de sous-traitants, etc.

L'intérêt de cet ouvrage est d'être non seulement un bilan exhaustif, clair et fort utile – malgré la complexité des lois – de l'état actuel du marché du travail, mais aussi de nous faire vivre par de nombreux témoignages la réalité des obstacles auxquels sont confrontées les femmes immigrées, qu'elles soient de la génération déjà installée en France à l'occasion du regroupement familial, ce jusque dans les années quatre-vingt, ou de la génération actuelle de femmes nouvellement arrivées, dont le profil est bien différent. Elles viennent maintenant de bien d'autres pays que les anciennes colonies (Maghreb et Afrique subsaharienne) et ne sont plus forcément francophones : d'Europe de l'Est, d'Amérique latine, ou de plus en plus d'Asie. Elles sont, par ailleurs, beaucoup plus diplômées et souvent seules, sans enfant ou ayant dû laisser les leurs au pays, alors qu'elles vont devoir s'occuper d'enfants parfois du même âge, mais ô combien mieux nantis : le coût affectif n'en est évidemment pas mesurable.

La première partie du livre rappelle les casse-tête administratifs pour ces nouvelles arrivantes, parfois en demande d'asile et ne pouvant pas travailler tant qu'elles n'ont pas obtenu le statut de réfugiée,

porte ouverte donc à tous les abus : couverture sociale défaillante ou inexistante, esclavage domestique ou prostitutionnel, ou encore grande dépendance matérielle ; comment en effet oser porter plainte contre un conjoint violent qui risque alors d'être expulsé ?

Tous les secteurs d'emploi sont répertoriés et analysés avec leurs spécificités : aides aux personnes (enfants, personnes âgées, secteur en pleine expansion, etc.), techniciennes de surface, doux euphémisme pour désigner le grand nettoyage (bureaux le soir, grandes surfaces tôt le matin) ou hôtesse de caisse, autre euphémisme pour désigner les caissières. À ce propos, notons la terminologie sournoise de notre moderne monde du travail : ainsi les métiers dit « en tension » sont ceux ouverts à l'immigration, définis à partir d'une concertation entre les pouvoirs publics et les fédérations patronales depuis 2006, mais sont les mêmes que ceux dont disposent les ANPE pour orienter les chômeurs ; la tension la plus réussie est alors celle obtenue entre les chômeurs et les immigrés, tension qui alimente le fonds de commerce du Front National. Autre exemple, la « variable d'ajustement » : c'est la main-d'œuvre féminine dont disposent les entreprises, c'est-à-dire celle qu'on peut plus facilement pressurer. Et enfin, « délocalisation sur place » désigne le recours à une main d'œuvre employée en dehors de tout respect des législations du travail.

Mais la suite de l'ouvrage ouvre sur des perspectives plutôt encourageantes, avec la grève des sans-papiers dans la restauration qui avait bien mis en lumière ce système particulièrement hypocrite que les mots ne suffisent plus à cacher et dans lequel des travailleurs sans papier peuvent payer impôts et cotisations sociales sans néanmoins avoir aucun droit. Cette grève, puis d'autres, ont été suivies aussi par des femmes, parfois même déléguées, non seulement dans la restauration mais aussi dans le grand nettoyage ou la grande distribution : souvenons-nous de cette grève des caissières en février 2008. Une journée d'action avait été déclenchée dans le secteur du grand commerce, où 55 % des femmes qui y sont salariées le sont à temps partiel

(le minima est de 22 heures, avec des horaires extrêmement flexibles), contre 8 % des hommes, avec comme revendications principales de meilleurs salaires et des temps pleins. La grève lancée par les syndicats avait duré seize jours ; les acquis : une trop légère revalorisation de l'heure de travail et du titre repas et, dans certains grands groupes commerciaux (Carrefour, Auchan), la possibilité pour le moins paradoxale dans sa formulation d'un « temps complet choisi ».

Même si bien sûr le constat général d'Odile Merckling est que le recours aux femmes migrantes contribue à renforcer une des caractéristiques de l'emploi féminin, pensé comme prolongement de la sphère domestique, et contribue donc à pérenniser la division et sociale et sexuelle du travail habituelle à laquelle les femmes françaises les plus diplômées essayent d'échapper grâce à ces autres femmes, son ouvrage insiste au final sur ce qu'elle appelle un « nouveau modèle de syndicalisme » où les femmes migrantes sont particulièrement dynamiques, même si elles le payent par des licenciements abusifs, effectués sous prétexte de... vols, armes classiques utilisées par les managers contre les plus indociles de leur employées. En somme, grâce à ces femmes migrantes, la lutte de toutes les femmes travaillant en France prend de nouvelles couleurs, plus vives.

COMPTE RENDU DE LECTURE DE ISABELLE COLLET (Maître d'enseignement et de recherche, Université de Genève) :

Le plafond de fer de l'université, femmes et carrières

FASSA, FARINAZ ET KRADOLFER, Sabine (dir.), 2010, Zurich : Éditions Seismo

Pourquoi les femmes n'ont-elles pas « l'étoffe du chercheur », pour reprendre l'expression qu'utilisera Isabelle Stengers dans l'introduction de ce livre ? Parce que cette étoffe a été tissée pour confectionner

des costumes d'hommes. Que l'on parle du plafond de verre, du plancher qui colle ou encore que l'on utilise la métaphore du tuyau percé, on est forcé de constater qu'il existe un ensemble de phénomènes pernicious qui bloquent l'ascension des femmes tout au long de la carrière académique. D'autant plus pernicious que l'Université, encore plus que l'entreprise, est supposée fonder ses recrutements sur le seul mérite et sur l'excellence des candidat-e-s. Les contributions de cet ouvrage prouvent qu'il n'en est rien.



Isabelle Collet

Les deux premières contributions font un lien entre l'Université et d'autres univers professionnels. Magdalena Rosende compare la profession d'enseignant-e chercheur-e avec d'autres professions hautement qualifiées. Dans les deux cas, ces environnements ont donné naissance à des modèles androcentrés. Si les universités tentent bien de tenir compte du sexe, elles restent aveugles au genre et ce sont des critères masculins qui sont signe d'excellence. La contribution de Margarita Sanchez-Mazas et de Annalisa Casini éclaire d'un point de vue psychosocial la question de l'articulation famille / travail. Le monde professionnel des universitaires ressemble au monde de la banque, où on constate aussi une nette disparition des femmes au sommet. Dans ces deux métiers, les avantages de la flexibilité du temps de travail, dont on dispose à haut niveau, disparaissent finalement face aux impératifs de performance.

La deuxième partie de l'ouvrage est constituée d'analyses de cas issues des institutions françaises et suisses. Elles montrent qu'il ne

s'agit pas seulement d'un tuyau percé (une fuite régulière des femmes tout au long du parcours académique) mais plutôt que le tuyau « a été troué de telle manière que l'ordre sexué sur lequel s'est construit l'Alma Mater persiste » (p. 19).

L'article de l'équipe « Reunil » qui a travaillé sur la situation à l'Université de Lausanne montre que l'explication la plus fréquemment citée par les autorités académiques pour expliquer la faible représentation des femmes dans le corps professoral, à savoir le manque de femmes qualifiées dans le vivier, sert surtout à dédouaner l'université de ses responsabilités en terme de promotion de l'égalité.

Edmée Ollagnier revient pour sa part sur la question de l'articulation famille / travail, telle qu'elle est vécue par les étudiant-e-s, en particulier les doctorant-e-s. On retrouve les effets de la socialisation différenciée qui remet entre les mains des femmes la gestion de la sphère privée. Le chapitre suivant, rédigé par Regula Leemann, Stefan Boes et Sandra Da Rin s'intéresse aux étudiant-e-s post-doctoral-e-s. Il montre que les femmes sont moins souvent soutenues que les hommes dans leur ascension, dans le sens où elles ne semblent pas constituer une relève aussi prometteuse qu'eux, en particulier parce qu'elles sont supposées être moins disponibles pour la Science et trop impliquées dans les tâches domestiques. Carine Carvalho en arrive aux mêmes conclusions quant aux nominations sur les postes professoraux : une même qualité peut produire des appréciations très différentes selon le sexe du/de la candidat-e (minoration sur les candidatures féminines, maximisation sur les candidatures masculines).

Une contribution de Catherine Marry conclut cette partie. Elle se penche sur les sommets de la hiérarchie au CNRS et à l'INRIA où on privilégie les trajectoires rapides et rectilignes et où on pratique la co-optation du même. Ainsi on entrave de manière invisible les femmes et aussi les hommes issus de milieux sociaux moins favorisés.

La dernière partie du livre est constituée de témoignages qui relatent des « parcours de combattantes » (p. 21).

L'ouvrage se conclut par un texte de Nicky Le Feuvre qui inscrit les différentes contributions dans les débats actuels sur la place des femmes dans les universités. Enfin, les éditrices rappellent que les critères genrés de l'excellence ne sont « ni a-historiques, ni intangibles et peuvent être changés, comme peut l'être l'attribution sexuée des qualités et des tâches » (p.22).

Voici un ouvrage peu rassurant pour celles qui s'engagent sur le parcours académique mais qui peut leur permettre de comprendre que leur échec ou moindre réussite n'est pas toujours lié à des carences personnelles.

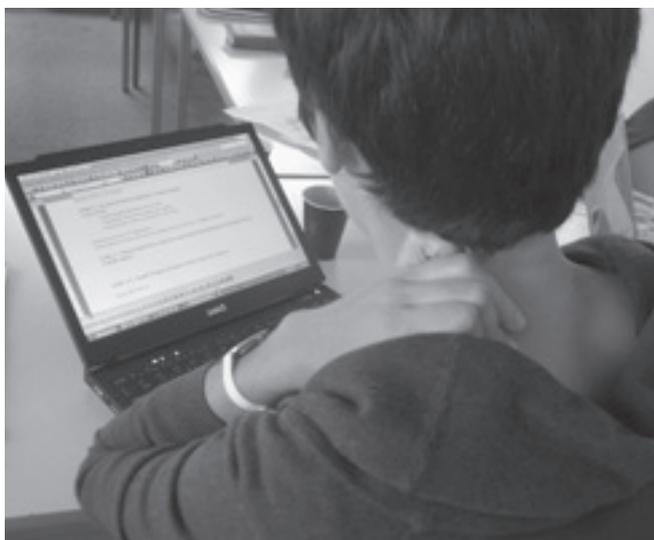
DOSSIER : VIOLENCES

© ND

Violences faites aux femmes : la volonté de ne pas savoir^{1*}

Christelle HAMEL

Sociologue, chargée de recherche
à l'Institut national d'études dé-
mographiques. Unité de recherche
« Genre, démographie et société »



Christelle Hamel, Paris, 12-09-2011.

À l'heure où j'écris ce texte, nous sommes le 8 juin 2011 et je reviens d'un voyage au Québec qui m'amène au constat suivant : en France, en matière de violences faites aux femmes, il y a une volonté collective de ne pas savoir. Reprenons le fil du voyage qui m'a amenée à ce constat.

Ici, en France, on ne peut pas y croire ...

Le 28 mai, je suis à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle, en attente de mon vol pour Montréal. Depuis le 14 mai, jour de l'annonce de l'arrestation de Dominique Strauss Khan pour des faits de violences sexuelles à l'encontre d'une femme de ménage de l'hôtel Sofitel de New York, les médias français diffusent sans discontinuer les commen-

1* Cet article a initialement été publié dans un ouvrage collectif consacré aux réactions politiques et médiatiques déclenchée par « l'affaire DSK » : Christine Delphy (Coord.), *Un Troussage de domestique*, Paris, Éditions Syllepse, 2011.

taires incroyables de journalistes, intellectuels, personnalités politiques devant la culpabilité possible de Dominique Strauss Khan. Les un-e-s et les autres s'étonnent qu'un homme « de son rang » puisse commettre des violences sexuelles, affirment que de tels comportements ne « lui ressemblent pas », déclarent que la justice américaine est « particulièrement cruelle », tandis que les journalistes français se félicitent de « ne pas regarder ce qui se passe dans le lit des hommes politiques ». Les micros-trottoirs qui donnent la parole aux Français et aux Françaises ainsi que les commentaires postés par les internautes sur les sites web des journaux traitant de l'« affaire DSK » diffusent la théorie d'un « complot visant à déstabiliser le meilleur candidat du Parti socialiste aux élections présidentielles de 2012 » ; et un sondage réalisé auprès d'un millier de personnes par l'institut CSA, rendu public le 17 mai, annonce que 54 % des Français croient en cette hypothèse, taux qui s'élève à 70 % chez les sympathisants socialistes. Enfin, Harlem Désir, porte-parole du Parti socialiste, en appelle le 19 mai à l'intervention du président de la République pour l'obtention de la libération de Dominique Strauss Khan « afin qu'il puisse organiser sa défense de façon décente ». Les premiers réflexes sont ainsi la mise en doute immédiate de la véracité des faits dénoncés par la femme de chambre qui en a informé la police, la compassion pour l'agresseur présumé et l'organisation collective de sa défense, au mépris du principe d'indépendance de la justice dont témoigne la demande d'intervention adressée par Harlem Désir au président de la République française.

Tout ceci me paraît à la fois banal et ahurissant. Banal parce que toutes les femmes victimes de violence sexuelle en France font face à cette réaction collective d'incrédulité et de déni dès lors qu'elles brisent le silence en révélant les violences qu'elles ont subies et plus encore quand elles déposent plainte. Et ahurissant, car je pensais naïvement qu'il en aurait été autrement dans ce cas précis. J'imaginai que l'arrestation par la police aurait suffi à faire naître de sérieux doutes dans l'esprit de tout un chacun, que la victime présumée aurait bénéf-

ficié d'un minimum de compassion et que les réactions de chacun-e auraient dès lors été plus équilibrées.

... parce qu'on ne veut pas savoir

La revendication d'honorabilité des journalistes, convaincus d'adopter le bon comportement en « ne regardant pas dans le lit des hommes politiques », me paraît symptomatique d'une attitude globale de déni, autrement dit de la volonté collective de ne pas savoir. En effet, cette revendication suppose que dans le lit des hommes politiques, il ne pourrait pas être commis de crimes ou de délits et plus encore que ces crimes et délits ne méritent pas investigation. Faut-il en déduire que les crimes sexuels sont moins graves que les détournements de fonds ? Toujours est-il qu'en France, on peut être condamné pour avoir commis des violences sexuelles et ne pas être exclu de son parti politique. Il s'agit pourtant d'atteintes à des personnes, non d'atteintes aux biens. Il s'agit d'atteintes à la volonté, à la libre disposition de son corps et à l'intégrité physique et morale d'êtres humains. L'échelle de gravité des délits me semble inversée dans l'esprit de beaucoup de nos concitoyens et des commentateurs de l'« affaire DSK ». Je m'étonne aussi de cette impossibilité de croire en l'idée qu'un homme de « haut rang » puisse commettre des violences, car on sait que les violences faites aux femmes sont répandues dans tous les milieux sociaux.

L'ensemble des commentaires m'évoque les réactions qui entourent l'inceste et font que des enfants peuvent subir la maltraitance de leurs parents pendant des années sans interventions extérieures. Il semble qu'en France, on ne veuille pas voir, on ne veuille pas entendre, on ne cherche pas à savoir, sous prétexte qu'il s'agirait d'« affaires privées ». Inceste, violences envers les enfants, violences conjugales, viol conjugal, viol lors de tentatives de séduction, harcèlement sexuel au travail, la liste est longue des crimes et délits qui se commettent dans la dite « sphère privée » sans que la collectivité intervienne.

Les associations féministes et les recherches sur les violences faites aux femmes ont pourtant largement montré que la sexualité et les

relations familiales peuvent constituer non seulement des contextes d'exposition à des violences pour les femmes et les enfants, mais aussi qu'il s'agit des contextes les plus dangereux pour les victimes, en raison précisément de la présence permanente de l'agresseur et de l'absence régulatrice du regard des autres.

C'est bien pour lutter contre cette absence d'intervention collective que le mouvement des femmes des années 1970 a scandé le slogan « le privé est politique ». Quarante ans plus tard, force est de constater que les relations sexuelles et les relations familiales, parce qu'elles sont considérées comme des « affaires privées », demeurent des « zones de non-droit ». Force est de constater que la population est toujours aussi tolérante à l'égard de ces violences. Or cette tolérance n'est, à mon sens, pas fortuite, elle est le fait de l'ignorance des connaissances, qui existent pourtant, sur ces violences. L'ignorance non plus n'est pas fortuite. L'ignorance n'est pas le fruit du hasard, l'ignorance se cultive, s'organise. L'ignorance est le produit de l'indifférence collective et de l'absence de volonté politique (des Français comme de leurs représentants élus à l'assemblée nationale), de développement et de diffusion du savoir sur les violences faites aux femmes.

Là-bas, au Québec, on a cessé de s'aveugler...

Le 28 mai, à l'aéroport, je me sens abasourdie par tant d'inepties et contente de quitter la France quelque temps. Mais au fait, pourquoi ce voyage au Québec ? Hasard du calendrier ou ironie de l'histoire : je me rends à un colloque international sur les violences faites aux femmes organisé tous les deux ans par le CRI-VIFF, le centre de recherche interdisciplinaire du Québec sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, car il est des pays où il existe une volonté de savoir.

Faisons d'abord un détour par la création du CRI-VIFF et son fonctionnement. En 1989, un jeune homme de 25 ans tue volontairement quatorze jeunes femmes, étudiantes à l'École polytechnique de Montréal, avec une arme automatique, les accusant d'être « féministes » et

d'avoir « ruiné sa vie ». Après une forte mobilisation nationale, le mouvement féministe québécois obtient, entre autres avancées, la création en 1992 du CRI-VIFF. Ce centre de recherche, qui existe donc depuis 20 ans, rassemble 49 chercheuses et chercheurs, de toutes disciplines, appartenant aux différentes universités québécoises. Il n'est ainsi pas d'université qui n'ait pas quatre ou cinq chercheur-e-s travaillant sur ce thème. Huit autres centres équivalents au CRI-VIFF sont répartis sur le reste du territoire canadien. Le CRI-VIFF a non seulement pour objectif de conduire des recherches sur les violences familiales et faites aux femmes mais aussi d'étudier l'efficacité des réponses sociales qui y sont apportées et s'inscrit ainsi dans une perspective d'évaluation des politiques publiques et de proposition d'amélioration de celles-ci. La formation et le transfert des connaissances en direction des travailleurs sociaux, juristes, magistrats, policiers, enseignants et l'ensemble de la population sont au cœur de sa mission. La production du savoir sur ces violences se fait en étroite partenariat avec les acteurs sociaux impliqués, notamment avec les associations luttant contre les violences faites aux femmes. En ce sens, le CRI-VIFF est un exemple particulièrement efficace d'association du monde universitaire, des institutions publiques impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et des associations spécialisées dans ce domaine.

Outre la recherche sur les victimes, femmes ou enfants, et sur les agresseurs, le centre a encore pour objectif de « former la relève scientifique en violence familiale et en violence faite aux femmes » en accueillant des étudiant-e-s, et d'« assurer la diffusion, le transfert et l'appropriation des connaissances dans la communauté scientifique et dans les différents milieux de pratique concernés, tant sur le plan régional, national, qu'international »². Les partenaires fondateurs du centre comprennent les universités mais aussi les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi regroupées dans une même structure.

2 <http://www.criviff.qc.ca>

A Montréal, 500 femmes se réunissent pour étudier les violences

Que s'est-il passé dans ce colloque ? Pendant quatre jours, 500 femmes, de 40 nationalités, enseignantes-chercheuses ou praticiennes, travaillant à l'université, pour des institutions publiques ou des associations, ont présenté leurs travaux. Difficile de résumer ces nombreux échanges. J'essaierai plutôt de livrer les impressions que ce colloque m'a laissées.

Ma première réaction a été de me dire que la France serait bien dans l'impossibilité d'organiser un tel colloque, car les moyens humains nécessaires à l'organisation d'un tel événement sont simplement trop faibles. Réunir les 13 personnes spécialistes des violences faites aux femmes afin de former un comité scientifique serait déjà un véritable exercice. Ensuite, au fur et à mesure de la lecture du long programme du colloque, je découvrais que d'autres Françaises que je connaissais étaient là, et que d'autres encore, dont j'ignorais littéralement l'existence, étaient aussi présentes. Ma deuxième réflexion fut de constater qu'il n'existe même pas de réseaux de recherche sur les violences faites aux femmes – même pas un – qui permettraient a minima de nous identifier et de travailler ensemble. Je constatai encore qu'au moins la moitié des Françaises présentes appartenaient à des associations. Jamais je ne les croise dans les colloques en France car les colloques scientifiques français ne leur sont jamais ouverts. Or, il faut bien reconnaître que ce sont elles qui aujourd'hui, en France comme ailleurs, ont été les premières à accumuler les connaissances sur les violences faites aux femmes. J'ai encore été frappée par le caractère pluridisciplinaire du colloque, chose tout à fait inexistante en France. Sociologues, statisticiennes, philosophes, juristes, économistes, psychologues, politistes, criminologues, travailleuses sociales – exerçant dans les associations d'accueil des victimes, d'accueil des hommes violents, dans les centres d'hébergement d'urgences – médecins, infirmières, etc. La diversité des disciplines mobilisées donne un aperçu de la diversité des questions qu'il est nécessaire d'étudier pour pré-

venir les violences faites aux femmes et un aperçu de la volonté politique qu'il faut pour réunir et impliquer tous les pans de la société. Continuant ma lecture du programme, je m'étonnai de l'absence du thème de la violence faites aux femmes au travail et en fit part à une collègue qui me répondit avec raison : « Tu sais, ça fait 20 ans qu'on réfléchit à ce problème ici et des mesures on été prises, alors on est un peu passées à autre chose. » Certes, la France, elle, n'a pas encore découvert le problème : le délit de harcèlement sexuel n'existe en droit français que depuis 1992 et vingt ans après, en 2008, il n'y a eu que 78 cas de harcèlement sexuel ayant abouti à une condamnation d'après le ministère de la Justice³, alors qu'il y a 60 millions de personnes en France. Autant dire que si le harcèlement sexuel n'existait pas dans la loi, ce serait pareil.

Que s'est-il dit pendant ces quatre jours? Les savoirs accumulés ont déjà conduit à l'élaboration d'un corpus de connaissances très vaste et à une littérature abondante, largement méconnue en France. Un effort de conceptualisation de l'objet « violence faites aux femmes » se conjugue à l'élaboration de typologies des différentes formes de violence, ainsi qu'à une réflexion approfondie sur les méthodes de recherche. Ces violences sont abordées dans leurs liens avec les inégalités entre femmes et hommes et avec les autres formes d'inégalités sociales. Les situations particulières des femmes appartenant aux minorités migrantes, homosexuelles ou ayant un handicap sont explorées. Les réponses sociales et pénales sont étudiées dans l'objectif de comprendre les raisons pour lesquelles elles ne sont pas appliquées ou le sont insuffisamment. De nombreux outils de prévention élaborés par les associations à destination des enseignants, des policiers, des travailleurs sociaux, des femmes victimes, des hommes violents, des enfants, des jeunes en milieu scolaire, etc., ont été présentés : vidéos, Cd-Roms, affiches, sites internet d'information des victimes ne laissant

³ Chiffres rapportés par la journaliste Sonya Faure dans le journal *Libération* du samedi 11 et du dimanche 12 juin 2012.

pas de trace sur les ordinateurs après consultation, jeux de rôles, etc. La diversité et la qualité de ces outils m'a impressionnée.

Avant de partir, je pensais déjà que la France était en retard ; au terme de ces quatre jours, je ne peux que dire que la France est affreusement en retard.

Tandis qu'en France, la recherche n'en est qu'à ses débuts

Le Québec compte à peine huit millions de personnes et ce sont donc plus de 49 enseignant-e-s/chercheur-e-s qui étudient à plein temps le phénomène des violences faites aux femmes, ainsi que 36 étudiant-e-s en doctorat et deux post-doctorant-e-s financé-e-s. En France, où l'on compte près de 64 millions d'habitants, soit huit fois plus qu'au Québec, il n'existe aucun centre de recherche sur les violences faites aux femmes et les chercheur-e-s qui travaillent sur ce sujet se comptent sur les doigts de la main. Non seulement ces personnes sont peu nombreuses mais en plus elles n'ont pas été recrutées pour travailler spécifiquement sur ces questions et elles sont tout à fait dispersées et isolées dans leurs laboratoires.

Qu'en est-il de la recherche sur les violences faites aux femmes en France ? Cette recherche est très récente et manque terriblement de coordination avec les institutions et les associations. Il faut dire que tenter de travailler avec les associations, en tant que chercheuse, revient à s'exposer à une critique déjà présente quand on s'intéresse aux inégalités entre femmes et hommes. C'est s'exposer à l'accusation de « militantisme », utilisée pour discréditer les recherches féministes (ou sur le genre) en les excluant du domaine de la « scientificité ». Il faut croire que l'aveuglement des chercheurs masculins à ces questions est objectif, lui. En ce domaine, j'ai pu constater qu'au Québec comme en France, la quasi-totalité des personnes s'intéressant aux inégalités entre femmes et hommes sont des femmes : les 500 participants au colloque étaient bien des participantes.

L'étude des violences faites aux femmes a vraiment pris naissance dans la recherche avec la réalisation en 2000 de l'enquête nationale

sur les violences faites aux femmes (ENVEFF), pilotée par Maryse Jaspard, militante féministe et enseignante-chercheuse à l'Institut de démographie de l'université de Paris 1. Cette enquête n'a vu le jour que parce qu'à la conférence mondiale sur les femmes, organisée sous l'égide de l'ONU à Pékin en 1995, le constat fut fait de l'inexistence de données statistiques permettant de mesurer l'ampleur de ce phénomène en France, à la différence des autres pays industrialisés. De même, ce n'est que depuis 2005, sous l'impulsion de l'Europe, que le Service des droits des femmes et pour l'égalité établit tous les trois ans un « plan global de lutte contre les violences faites aux femmes ». Ce n'est que depuis 2006 que, sur l'initiative d'une femme, la capitaine Chapalin, on dénombre annuellement le nombre de meurtres conjugaux. Et c'est seulement depuis 2007 que les enquêtes de victimation réalisées par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, avec la collaboration de L'INSEE, pour estimer l'ampleur des crimes et délits commis en France, comportent des éléments permettant de mesurer les violences intra-familiales et les violences sexuelles. Notons qu'on mesurait, depuis fort longtemps, le nombre de cambriolages.

Certes, ce sont là des avancées. Certes, une mission spéciale d'étude des violences faites aux femmes vient d'être attribuée à l'Office national de la délinquance et des réponses pénales, et c'est un pas en avant vers une production statistique régulière. Mais on ne peut se féliciter de ces maigres progrès, tant le travail à accomplir est immense. Qui va former les magistrats, les avocats, les policiers, les travailleurs sociaux, les journalistes, les médecins, les enseignants, le grand public sur les violences faites aux femmes ? Il faut des enseignants dans les formations de tous ces acteurs sociaux, capables de délivrer les connaissances nécessaires à un véritable changement. Il faut auprès de toutes et tous déconstruire les stéréotypes sur les agresseurs et les victimes, informer sur les réactions à adopter en cas de violences, que l'on soit victimes ou témoins de violences. Notre dispositif juridique et le fonctionnement des systèmes médicaux, policiers,

judiciaires doivent encore évoluer et nous avons besoin pour cela de juristes et de politistes capables de procéder à leur examen par la comparaison internationale. Nous avons besoin de sociologues, de juristes, de criminologues, de psychologues, de médecins étudiant pourquoi les victimes de violences ne déposent pas plainte et capables de proposer des transformations permettant d'augmenter les dépôts de plainte et les condamnations. Nous avons besoin de spécialistes de l'information et de la communication étudiant les représentations des violences faites aux femmes dans les médias, s'attachant à élaborer des outils de sensibilisation, et capables de travailler pour cela avec les associations. Nous avons besoins de démographes, de statisticiennes, dans la statistique publique et dans la recherche, capables d'étudier à l'échelle nationale non seulement l'ampleur des violences, mais aussi leurs effets sur les parcours de vie des femmes, ce que les enquêtes actuelles ne permettent pas. La liste des besoins est considérable. Le Troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013⁴, élaboré sous l'égide de la ministre Roselyne Bachelot-Narquin, énumère un nombre déjà considérable de projets de recherche à mener, ce qui constitue un pas de plus. Mais les budgets associés paraissent tout à fait insuffisants et les forces humaines pouvant répondre à l'ensemble de ces besoins de connaissances ne sont à l'heure actuelle pas présentes. Il faut dire que l'étude des violences faites aux femmes n'a jamais été définie jusqu'alors comme une priorité, ni même un sujet dans les orientations stratégiques de la recherche par le ministère de l'Enseignement supérieur. Or, il ne pourra être répondu à cette immense liste des besoins de connaissance et de formation que par la planification, sur plusieurs années, de recrutements de chercheuses et enseignantes-chercheuses en droit, en sciences politiques, en sociologie, en psychologie, en sciences des médias et de la communication, sur des postes spécialement dédiés à l'étude des violences faites aux femmes.

4 http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_violences_2011_2013_synthese.pdf

En France, environ 180 femmes meurent chaque année des coups de leur conjoint⁵, on estime à 208 000 le nombre de femmes (parmi les 18-75 ans) ayant été victimes de violences conjugales en 2009⁶. Environ 75 000 viols sont commis annuellement⁷, à peine 10 000 dépôts de plainte sont enregistrés et moins de 2 000 condamnations prononcées, constat déjà établi en 2000 lors de la réalisation de la première enquête nationale sur les violences faites aux femmes (ENVEFF)⁸. Ça fait quand même 73 000 viols impunis par an. Et on ne perçoit pas d'évolution depuis lors. Plus exactement, il y a bien eu évolution : le nombre de condamnations est en baisse depuis 2006⁹ (1392 en 2009). Combien faudra-t-il encore de mortes et de viols impunis pour que la violence faite aux femmes et plus largement pour que les inégalités entre les femmes et les hommes deviennent, au même titre que la santé ou le vieillissement, des questions explicitement déclarées comme prioritaires dans les orientations stratégiques du ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche ? Combien faudra-t-il encore de crimes envers les femmes pour que l'État consacre des budgets conséquents à la lutte contre ces violences et à leur prévention ?

Paris, le 13 juin 2011

5 Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), *Rapport 2009*, « Eléments de mesure des violences entre conjoints », p. 247.

6 Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), « Les auteurs d'actes de violences physiques ou sexuelles, déclarés par les personnes de 18 à 75 ans, en 2008 et 2009 d'après les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » », *Repère 14*, décembre 2010, p. 7.

7 L'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité 2007-2008*, réalisée par l'ONDRP et l'INSEE a permis d'estimer à 150 000 environ le nombre de femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un viol au cours des deux années 2007 et 2008. Le chiffre de 75 000 par an est une estimation rapportée à une année.

8 Maryse Jaspard *et al*, *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2002.

9 Pierre V. Tournier, *Les infractions sexuelles*, France, 2011, p. 88. http://theses.reseaudoc.org/opac/doc_num.php?explnum_id=560

Les mutilations sexuelles féminines : le point sur la situation en Afrique et en France

Armelle ANDRO, Université Paris 1 et Institut national d'études démographiques.

Marie LESCLINGAND, Université de Nice et Institut national d'études démographiques.

Paru dans *Populations et Sociétés*, n° 438, octobre 2007. Reproduit avec permission. Les graphiques étant en couleur sont difficiles à reproduire ici. On se reportera à l'article en ligne :
http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1333/publi_pdf1_438.pdf

Pour lutter contre l'excision en France, il importe de mieux connaître la population de femmes concernées et les pratiques dans les pays d'origine, africains principalement. Armelle Andro et Marie Lesclingand nous expliquent que la situation varie d'un pays d'Afrique à l'autre, ceci indépendamment de la religion. Concernant la France, elles tentent une évaluation du nombre de femmes ayant déjà subi cette mutilation sexuelle et annoncent une enquête pour mieux connaître les conséquences de cette pratique, afin d'améliorer la prise en charge de ces femmes.

Dans le monde, 100 à 140 millions de filles et de femmes ont subi une mutilation sexuelle. Ces mutilations entraînent de nombreux problèmes de santé, variables selon le type et la gravité de la lésion (encadré 1). Le phénomène est présent essentiellement en Afrique subsaharienne et dans quelques régions du Proche-Orient et de l'Asie du Sud-Est (Yémen, Indonésie et Malaisie). Près de 5 % des victimes vivent dans des pays du Nord, soit plus de 6,5 millions de filles et de femmes. Elles résident principalement dans les pays européens d'immigration africaine ainsi qu'en Amérique du Nord [1].

ENCADRÉ 1 : Les différents types de mutilations sexuelles féminines et leurs conséquences sur la santé des femmes

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) distingue quatre types de mutilations sexuelles féminines :

- type I : excision du capuchon, avec ou sans excision partielle ou totale du clitoris,
- type II : excision du clitoris, avec excision partielle ou totale des petites lèvres,
- type III : excision partielle ou totale des organes génitaux externes et suture/rétrécissement de l'orifice vaginal (infibulation),
- type IV : autre (piqûre, perforation ou incision).

Les conséquences pour la santé des femmes sont liées au type de mutilation pratiquée. L'OMS les classe en trois catégories :

- les conséquences médicales à court terme, telles que la douleur, les hémorragies, le risque de rétention urinaire, les infections et l'état de choc consécutif à l'événement,
- les conséquences médicales à long terme, comme les infections pelviennes, la stérilité, les difficultés menstruelles et les problèmes pendant la grossesse et l'accouchement (déchirures périnéales plus fréquentes et souffrances fœtales), les fistules vésico-vaginales ou recto-vaginales entraînant des problèmes d'incontinence,
- les conséquences psychologiques, mentales et sociales comme l'altération de la sensibilité sexuelle ou les complications psychiatriques (angoisses, dépression).

Source : OMS, 2006

Une trentaine de pays d'Afrique concernés

En Afrique, on recense 28 pays où les mutilations sexuelles féminines sont pratiquées. Le nombre de femmes excisées et la fréquence des différentes formes d'excision y sont mieux connues depuis le début des années 1990 grâce à des enquêtes nationales [2]. D'un pays

à l'autre, la proportion de femmes excisées varie beaucoup, s'échelonnant de 1,4 % au Cameroun à 96 % en Guinée au début des années 2000 (carte). Trois groupes de pays se distinguent : les pays où la grande majorité des femmes sont excisées (plus de 85 %) ; ceux où la proportion varie selon l'ethnie, la catégorie sociale et la génération, seules certaines fractions de la population étant touchées, et où, au total, entre 25 et 85 % des femmes sont excisées ; enfin, les pays où seules quelques minorités ethniques sont concernées et où la proportion d'excisées est inférieure à 25 %.

Les mutilations sexuelles ont généralement lieu sur les jeunes filles avant l'âge de 15 ans [3]. Les plus fréquemment pratiquées sont de type I et II (encadré 1), les mutilations de type III étant plus rares et très localisées. La pratique des mutilations sexuelles féminines est souvent présentée comme la conséquence d'injonctions religieuses, notamment de l'islam. Pourtant, l'excision était pratiquée en Afrique bien avant l'arrivée des religions monothéistes et aucun texte religieux ne permet de la justifier¹. Il n'y a pas de relation entre la diffusion de l'islam dans un pays et la proportion de femmes qui y sont excisées et on rencontre tous les cas de figures en Afrique. En Éthiopie, par exemple, les trois quarts des femmes sont excisées alors qu'un tiers seulement de la population est musulmane. Dans l'autre sens, au Niger, seule une toute petite minorité de femmes est excisée (2 %) alors que le pays est presque entièrement musulman. En revanche, dans le pays voisin à l'Ouest, le Mali, également musulman, plus de 90 % des femmes sont excisées. Quant aux pays voisins d'Afrique du Nord, l'Algérie, la Libye, mais aussi la Tunisie et le Maroc, l'excision n'y existe pas alors que la quasi-totalité de la population est de confession musulmane.

1. Les églises protestantes sont actives depuis plusieurs décennies dans la lutte contre les mutilations sexuelles alors que l'église catholique s'est rangée dans les années 1990 derrière les engagements pris par la communauté internationale. Récemment, lors d'une réunion internationale à l'Université d'al-Azhar du Caire en 2006, de hauts représentants religieux sunnites ont émis une fatwa déclarant que les mutilations sexuelles féminines étaient infondées en droit musulman et appelant à lutter contre ces pratiques.

En réalité, le principal facteur du risque de mutilation est l'appartenance ethnique et non la religion, ces pratiques s'inscrivant traditionnellement dans les rites d'initiation associés à l'entrée dans l'âge adulte dans certains groupes ethniques. Ainsi, au Sénégal, musulman à 95 %, et où un peu plus d'un quart seulement des femmes sont excisées, le groupe ethnique majoritaire, les Wolofs, ne pratique pas l'excision. Traditionnellement, elle n'existe que chez les minorités, notamment les Peuls, les Toucouleurs, les Soninkés et les Malinkés.

Les mutilations en recul en Afrique

La pratique recule dans la plupart des pays depuis quelques années, même si les changements sont lents dans certains. Une façon de repérer les évolutions dans un pays est de comparer la proportion de femmes excisées parmi celles ayant entre 30 et 49 ans à la même proportion dans la génération plus jeune, ayant entre 15 et 29 ans.

Dans la plupart des pays, les femmes les plus jeunes sont moins souvent victimes de mutilations que leurs aînées et ce décrochage générationnel est particulièrement visible dans les pays où l'excision est très répandue, comme par exemple en Guinée ou en Érythrée. En outre, même dans les pays où l'excision était peu fréquente, la pratique touche encore moins les jeunes générations, à l'exception du Cameroun où il n'y a pas eu de changements jusqu'ici. Le recul dépend beaucoup du degré de mobilisation des États : si, dès 1952, les mutilations sexuelles féminines apparaissent dans une résolution de la commission des Droits de l'homme des Nations-unies, ce n'est qu'à partir des années 1990 que des recommandations internationales explicites sont diffusées et il faut encore attendre 2003 pour que l'ensemble des pays membres de l'Union africaine signent un protocole condamnant officiellement les mutilations sexuelles et les interdisant. Des lois existent dans la plupart des pays mais sont encore rarement appliquées. Par ailleurs, la scolarisation croissante des femmes a un effet favorable, l'instruction ayant un rôle protecteur :

dans tous les pays, le risque de mutilation décroît avec l'augmentation du niveau d'instruction².

En France, une réalité liée à l'immigration des dernières décennies

Initiées dans les années 1960, les migrations africaines vers la France se sont peu à peu féminisées et, en 2004, les femmes sont majoritaires chez les nouveaux entrants [4]. Mais la présence de femmes excisées est un phénomène connu depuis près de 30 ans. Dès le début des années 1980, la pratique de l'excision sur des fillettes nées en France a suscité la réaction des pouvoirs publics et des associations. La première réponse apportée par l'État a pris la forme judiciaire³, celle des associations étant avant tout préventive et informative [5]. Le nombre de femmes concernées en France reste pourtant mal connu⁴. Les mutilations sexuelles touchent des migrantes mais aussi des femmes nées en France de parents originaires de pays où l'excision est encore pratiquée. Elle s'est très vraisemblablement perpétuée en France chez les filles de migrants jusqu'au début des années 1980. Elle a sans doute régressé ensuite, ou a même été abandonnée dans certaines familles, les générations les plus récentes ayant pu bénéficier des campagnes de prévention ciblées sur les

2. Au Nigeria, les femmes instruites sont plus fréquemment excisées que celles qui ne le sont pas. Ce résultat étonnant vient de ce que seuls les Yoruba et les Igbo pratiquent l'excision dans ce pays. Or ces deux groupes ethniques sont localisés dans le sud du pays, région beaucoup plus urbanisée que le nord, et où l'instruction est plus développée.

3. La France est le premier pays européen à avoir intenté des procès dès 1979 : les mutilations relèvent de l'article 222 du code pénal sur les violences. Les peines encourues par les parents et les personnes pratiquant la mutilation peuvent aller jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle. En outre, dans le cadre de la protection de l'enfance, les professionnels sont soumis à un devoir de signalement (article 223-6 du Code pénal).

4. Les deux seules estimations du nombre de femmes excisées en France remontent à plus de quinze ans, à une époque où la population originaire d'Afrique sub-saharienne était moins importante qu'aujourd'hui. L'une, en 1982, estimait qu'« environ 24 000 femmes et fillettes étaient excisées ou menacées de l'être (pour les plus jeunes) » ; la seconde, en 1989, évaluait à « environ 27 000 la population féminine à risque » [5].

petites filles. Mais on ne dispose pour l'instant d'aucune donnée nationale sur ces générations plus jeunes. Le seul chiffrage possible concerne la population adulte, âgée de 18 ans ou plus. Moyennant quelques hypothèses, on peut estimer qu'il y a en France en 2004 environ 50 000 femmes adultes excisées (encadré 2).

ENCADRÉ 2 : Combien de femmes adultes excisées en France ?

Nous avons estimé dans un premier temps l'effectif de femmes âgées de 18 ans et plus vivant en France et immigrées ou filles d'immigrés d'un pays à risque, où les mutilations sexuelles sont encore pratiquées (1). Nous avons utilisé pour cela l'« Étude de l'Histoire Familiale », enquête complémentaire au recensement de 1999, réalisée auprès de 380 000 hommes et femmes, en actualisant à la hausse l'effectif de 1999 avec les données publiées jusqu'à ce jour par l'Insee [4]. Le nombre de femmes excisées parmi elles a été estimé en faisant l'hypothèse que dans chaque sous-groupe de femmes originaires d'un même pays à risque, la proportion d'excisées était la même que dans le pays concerné (carte). On a cependant distingué les femmes nées au pays (8 sur 10) de celles nées en Europe (2 sur 10). Et, au sein des premières, celles arrivées en France après 15 ans de celles arrivées avant, pour tenir compte du fait que les mutilations sexuelles féminines sont essentiellement pratiquées avant l'âge de 15 ans.

Sous l'hypothèse haute, le risque de mutilation est le même quel que soit le lieu de naissance : on applique les taux de prévalence à toutes les femmes originaires d'un pays à risque. Sous l'hypothèse moyenne, on suppose que le risque de mutilation est nul pour les femmes nées en Europe : on applique les taux de prévalence uniquement aux femmes originaires et nées dans un pays à risque. Enfin, sous l'hypothèse basse, on considère que seules les femmes arrivées en France après l'âge de 15 ans ont été soumises

au risque. Si l'on retient l'estimation moyenne, environ 53 000 femmes adultes vivant en France en 2004 auraient subies des mutilations sexuelles féminines (schéma).

(1) La définition retenue pour la population de femmes originaires d'un pays à risque est très restrictive : seules les femmes dont le père et la mère sont originaires d'un pays à risque sont comptabilisées.

Pour les femmes et les jeunes filles qui ont subi une mutilation et qui en supportent aujourd'hui les conséquences, une politique de prise en charge sanitaire reste à définir. Récemment, une étape marquante a été franchie avec la mise au point d'un protocole de chirurgie réparatrice remboursé par l'assurance maladie⁵. Cette avancée médicale ouvre la voie à la réversibilité des lésions qu'entraîne l'excision et permet d'envisager les conséquences des mutilations sexuelles féminines comme un problème de santé publique.

L'État continue de s'engager dans la lutte contre les mutilations sexuelles à travers le renforcement de l'arsenal juridique [5] et par la prise en compte de cette question dans le plan national « Violences et Santé »⁶. Dans le cadre de ce plan, une enquête nationale Excision et handicap (ExH) est en préparation : elle permettra une meilleure connaissance des conséquences sanitaires, sociales et psychologiques des mutilations sexuelles et débouchera sur des propositions pour la prise en charge des femmes mutilées vivant aujourd'hui en France.

La prévention de l'excision chez les fillettes et les jeunes filles vivant en France reste essentielle, et doit continuer à être soutenue par les pouvoirs publics. Les excisions sont désormais rarement pratiquées

5. Actuellement, une dizaine d'hôpitaux et de cliniques proposent l'opération, principalement en région Île-de-France.

6. Plan prévu par la loi du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, visant à limiter l'impact des différentes formes de violence sur la santé.

sur le sol français, les filles étant excisées lors de séjours temporaires dans le pays d'origine de la famille, ou suite à des reconduites. La prévention passe par une protection accrue lors de ces déplacements.

Références

- [1] OMS - « Female genital mutilation – new knowledge spurs optimism », *Progress in Sexual and Reproductive Health Research*, n° 72, 2006, 8 p.
- [2] YODER P. Stanley, ABDERRAHIM Nouredine et ZHUZHUNI Arlinda - Female Genital Cutting in the Demographic and Health Surveys : A Critical and Comparative Analysis, ORC Macro, Calverton, Maryland, (*DHS Comparative Reports* n° 7), 2004, 65 p.
- [3] UNICEF - *Female genital mutilation/cutting : a statistical exploration*, New York, UNICEF, 2005, 58 p.
- [4] BORREL Catherine - « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première*, n° 1098, août 2006, 4 p.
- [5] GILLETTE-FAYE Isabelle - *La polygamie et l'excision dans l'immigration africaine en France, analysées sous l'angle de la souffrance sociale des femmes*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, thèse de doctorat en sociologie, Paris 7, 2002, 352 p.



© ND

*Armelle Andro,
Paris, 12 septembre 2011.*

COMPTE RENDU DE LECTURE DE ELENA PONT (Doctorante en sciences de l'éducation, Université de Genève)

***Violence envers les femmes :
le « non » des femmes handicapées***

Colloque du 19 juin 2010 et autres contributions.

PIOT Maudy [et al.], Paris : Éditions L'Harmattan, 2010.

***Quelles caractéristiques à cette violence ? Quelles origines ?
Quelle résistance ? Plusieurs pistes sont ouvertes à la recherche.***

Le 19 juin 2010, à l'instigation de l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » et coordonné par sa fondatrice et présidente, Maudy Piot, s'est tenu à Paris un colloque pluridisciplinaire sur les violences faites aux femmes handicapées : « Violence envers les femmes : le non des femmes handicapées ». Cette journée s'est déroulée avec la collaboration de Michelle Perrot, historienne spécialiste de l'histoire des femmes. Les interventions de ce colloque, ainsi que d'autres contributions, ont été rapportées dans un ouvrage paru l'an dernier aux éditions L'Harmattan, *Violence envers les femmes : le « non » des femmes handicapées*.

L'adhésion de « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » à la Grande Cause Nationale 2010 que constituait la « lutte contre les violences faites aux femmes » est sans doute à l'origine de la mise sur pied de ce colloque dont le groupe d'étude – les femmes handicapées – est, du point de vue de la violence, bien particulier et peu étudié. Maudy Piot, dans son « Ouverture », remarque qu'il n'a pas été facile de faire accepter une discussion sur les violences faites aux femmes handicapées dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2010, car il faut que les « femmes en situation de handicap deviennent visibles » (p. 8). Le handicap « dérange » (p. 8). Les difficultés sociales des femmes handicapées n'ont en effet pas préoccupé grand monde dans les milieux académiques ou politiques ; elles comptent parmi les grandes oubliées des théories et des combats féministes ; Camille Delon, doc-

torante en Études féminines et Études Genre, le remarque dans son article « La violence envers les femmes en situation de handicap : perspectives féministes » : « On sait aujourd’hui que dans les années 1970 les femmes migrantes, les femmes âgées, les femmes malades, les femmes issues de milieu populaire, entre autres, ont été oubliées au profit d’un féminisme ‘blanc, bourgeois et en bonne santé’. [...] Parmi ces ‘autres’, il y avait [...] les femmes handicapées [...] » (p. 131). Bien des chercheurs ont relevé la double discrimination que subissent les femmes handicapées, de par leur sexe et leur infirmité. Cependant, cette « double discrimination » est aujourd’hui refusée par des chercheuses handicapées elles-mêmes – comme la Britannique Jenny Morris – qui ressentent cette double catégorisation comme un frein à la puissance d’agir des femmes handicapées (nous y reviendrons à la fin de notre recension).

Pourtant, du point de vue des violences exercées sur les femmes, les femmes handicapées constituent un groupe-cible, et il est urgent de s’en préoccuper, car une femme handicapée a deux fois plus de risque de subir la violence des hommes qu’une femme valide, selon *The F-Word*¹. D’après une étude des Nations-Unies, la moitié des femmes handicapées subissent des violences. Isoler des caractéristiques propres à la violence exercée sur les femmes n’est pas aisé : nous manquons de beaucoup de témoignages et peu d’intérêt est manifesté. « Cette spécificité n’est pas prise en compte, » dit Véronique Dubarry, adjointe au Maire de Paris en charge des personnes en situation de handicap. Elle ajoute, et c’est ce qui nous intéresse, « qu’il y a une spécificité d’être en situation de handicap, d’être femme et victime de violences » (p. 9). Cette spécificité des violences subies par les femmes handicapées existe bel et bien. Certains « facteurs de vulnérabilité », telles la « désocialisation » et « l’insuffisante autonomie financière » (pour citer Marie-France Hirigoyen, psychiatre et psychothérapeute familiale, p. 11), mettent les femmes handicapées en situation de moindre « résistance » (p. 11). Marie-France Hirigoyen

1. Site internet britannique sur tous les aspects du féminisme contemporain.

précise que la « vulnérabilité » n'est pas la « pathologie » elle-même, au sens où l'infirmité « n'attire » pas la violence, mais cette « moins grande résistance » est facteur de risque, notamment psychologique, pour les femmes handicapées. Nous aurions tendance à douter de la nature de cette vulnérabilité, et serions plutôt encline à penser que l'infirmité ou le handicap ne « causent » pas (d'après Tom Shakespeare) la violence, mais des aspects bien particuliers du handicap, des contextes par exemple, sont susceptibles de favoriser l'exercice de la violence (« de toute façon, il/elle ne pourra pas s'échapper en courant », toujours chez Tom Shakespeare). D'autre part, les représentations de l'infirmité (« celle du corps ») et du handicap (« les obstacles sociaux de tous ordres » – distinction faite par l'OMS) dans le monde « valide », et chez les hommes en particulier, dévalorisantes et aliénantes, pourraient provoquer, « excuser », cette violence. L'image de la femme handicapée ne correspond pas aux « canons de la féminité traditionnelle », comme le mentionne Michelle Perrot dans sa contribution. Cette non-conformité est source de mépris, voire un « facteur de violence supplémentaire » (p.23). À cette non-conformité sont liées toutes sortes de représentations du corps infirme ou invalide, qui ne correspondent pas aux « normes régulatrices » et aux « idéaux de fonctionnalité, d'utilité et d'autonomie » (Shelley Tremain). Affirmer cette non-conformité par rapport à la féminité « traditionnelle », ouvre à la définition d'une « autre » forme, ou d'autres formes, de féminité qui existent pour les femmes handicapées. Il est bien malaisé de définir ces autres formes de féminité, et ce même par les femmes handicapées elles-mêmes : plusieurs voix peuvent alors s'élever, qui expriment des expériences différentes du corps, de l'infirmité et du handicap.

Si la vulnérabilité des femmes handicapées à la violence ne provient pas des représentations du corps féminin invalide, mais est la conséquence d'une moindre « résistance », nous souhaiterions noter que l'attitude individuelle de résistance suppose une véritable recherche de ressources intérieures. Cette quête de force est sans doute

alimentée par un travail de développement personnel, une quête de sens à donner à son expérience de vie, peut-être même avant que les femmes handicapées ne soient confrontées à des violences. Ce travail, que nous qualifierions d'(auto-)éducatif, ne peut s'entreprendre que si l'on bénéficie de l'appui d'un environnement social (familial, amical, professionnel, éducatif, thérapeutique) à la fois inclusif et émancipatoire. Or, les femmes handicapées ne sont pas aussi facilement intégrées que les femmes valides dans ce tissu social, de par leur éloignement des institutions éducatives et de par le plus grand risque d'isolement qu'elles encourent. Un travail éducatif de résistance à la violence pourrait être mis sur pied, « en amont » de cette violence, à des fins préventives, dans les institutions et associations dont l'action a surtout aujourd'hui, il nous semble, un but curatif une fois que la violence est survenue. Heureusement, on peut noter, comme le fait Marie-France Hirigoyen dans son avant-propos, que des « avancées législatives » protègent de plus en plus les femmes en général, comme la reconnaissance du « délit de violence psychologique » dans le contexte bien particulier du couple : « Le délit est défini par « des actes répétés, qui peuvent être constitués de paroles et/ou d'autres agissements, d'une dégradation des conditions de vie entraînant une altération de la santé physique ou mentale » » (citation de Marie-France Hirigoyen en page 13). On remarquera ici qu'il est surtout fait cas, dans cet ouvrage, de violences subies par les femmes handicapées *dans le couple* ; mais qu'en est-il des femmes handicapées célibataires, victimes de violence en dehors d'une relation hétérosexuelle stable ? Ces femmes sont-elles davantage, ou moins, victimes de violences masculines ? Ces violences sont-elles plus épisodiques ? Plus surprenantes ? Moins, ou plus, dévastatrices parce que moins régulières ? Quelles formes cette violence prend-elle ? Quelle résistance ces femmes-là sont-elles capables d'opposer à leur agresseur ? Voilà des questions qui nous rappellent le douloureux mécanisme d'« anesthésie émotionnelle », vécu par certaines femmes, handicapées ou non, victimes

une, ou plusieurs fois, de violence, mécanisme décrit par le Docteur Muriel Salmona, psychiatre, psychothérapeute et responsable de l'antenne 92 de l'Institut de victimologie : ces femmes tentent de reproduire les conditions dans lesquelles la violence s'est produite et, si la violence survient à nouveau, ne « sentent plus rien », ne souffrent plus pendant le temps de la violence. Ce mécanisme, tout paradoxal qu'il apparaisse, est vécu à répétition... tout aussi paradoxalement, jusqu'à ce que la thérapie offre une échappatoire à ce que l'on pourrait qualifier de dépendance à la violence. Muriel Salmona explique cependant qu'une prise en charge thérapeutique dans les quelques heures qui suivent l'épisode de violence, amenuise l'intensité de son inscription dans le cerveau.

Mais revenons à la violence dans le couple pour les femmes handicapées : les « actes répétés », la « dégradation des conditions de vie » dans le couple sont décrits, et leurs conséquences, analysées, d'une effrayante et chirurgicale précision, dans la contribution de Violaine Patricia Galbert, psychologue et juriste (*L'homme violent : un risque pour la femme handicapée*). Quand bien même on manque de données relatives à la violence exercée sur les femmes handicapées, Violaine Patricia Galbert montre un très cohérent, et terrifiant, processus d'enfermement physique et psychologique. Dans cet article, Violaine Patricia Galbert dépeint la femme handicapée qui « court le risque de l'homme violent » ; ces deux-là ne s'associent pas par hasard : l'homme violent, homme à deux visages, trouve en la femme handicapée une proie qu'il peut facilement assujettir. Le titre de l'article suggère que c'est l'homme violent qui est au centre de cette relation problématique ; le « problème », c'est lui ; c'est elle qui « gravite » autour de lui, et non elle qui attire la violence. Saine et constructive perspective ; ce point de vue irait dans le sens de celui de Marie-France Hirigoyen. D'autre part, Camille Delon affirme, d'un point de vue plus purement féministe, que les violences perpétrées à l'encontre des femmes handicapées « ont lieu d'abord et avant tout parce qu'elles sont opérées sur des *femmes* » (p. 133 – c'est nous qui mettons en italique).

Maudy Piot, elle, relève que la femme handicapée, qui elle-même subit, et a subi, la violence « normale, naturelle » (p. 26) de son handicap, et qui se sent de plus « coupable de ne pas avoir assez souffert » (p. 27), offre une vulnérabilité d'autant plus grande à son agresseur que l'expérience de son propre corps est négative. Tom Shakespeare, chercheur en études du handicap, relève que les handicapé-e-s sont « habitué-e-s à voir leur privauté et leur espace privé envahis », ceci à cause, notamment, de leur « dépendance physique » (c'est nous qui rajoutons la forme féminine en traduisant de l'anglais). Selon lui toujours, les handicapé-e-s sont, dès leur jeune âge, confronté-e-s au monde médical et à des relations de pouvoir qu'ils ne peuvent contrer. Ils vivent une « *invasion* physique et interactionnelle » constante (c'est nous qui traduisons et mettons en italique.) Tom Shakespeare ajoute, et c'est capital : « les personnes handicapées sont socialisées dans la passivité et la coopération » (c'est nous qui traduisons.) Comment dire « non » à la violence dans de telles conditions ? On constate bel et bien que le travail personnel et social d'éducation à la résistance, pour les handicapé-e-s, est un travail essentiel à l'affirmation de soi.

Maudy Piot fait référence à l'« histoire corporelle » douloureuse de la femme handicapée. Cette histoire de souffrance s'inscrit non seulement dans le corps réel, existant, tel qu'il est perçu et « vécu » par la femme infirme, mais est aussi créée, racontée, écrite, bref, représentée par le monde valide. L'infirmité n'est pas seulement un donné ontologique ou existentiel, mais aussi une création sociale, un récit sur le corps sans cesse alimenté par la souffrance supposée continue et dévorante qui occulte d'autres expériences corporelles. La distinction « infirmité naturelle, individuelle » / « handicap social », nous semble réductrice (d'après Shelley Tremain). L'infirmité étant, comme le handicap, en partie une création sociale, des discours empreints de stéréotypes sont largement répandus, qui présentent le corps infirme comme souffrant, faible, vulnérable et sans résistance. Voilà de quoi offrir une prise facile à l'homme violent. Celui-ci, pour revenir à la

contribution de Violaine Patricia Galbert, n'est en général pas un « péteur de plombs » ; au contraire, il met en œuvre sa violence consciemment, après avoir conçu une stratégie d'« assujettissement » (p. 104) par la subjugation. S'ensuivent l'emprise, la violence physique, psychologique et économique, la culpabilisation de la femme, et en découlent la dépossession de la faculté de jugement, la dépossession de soi. Dépossédée de son esprit et de son corps, la femme handicapée devient un lieu d'invasion, puis de *colonisation*.

Le terme d'« assujettissement » nous fait inmanquablement penser à la perte de qualité de sujet dans les relations de pouvoir selon Michel Foucault. Dans un article où elle s'interroge sur la capacité des théories foucauldienne à donner du pouvoir aux femmes – et où elle arrive à la conclusion que ces théories ne peuvent pas délivrer les femmes de rapports sociaux de sexe opprimants –, Nancy Hartsock, en s'appuyant sur l'ouvrage d'Albert Memmi (*The Colonizer and the Colonized*) compare le statut de la femme à celui des colonisés : leur identité (de moitiés d'humains, d'êtres stupides et bestiaux, vils, etc.) a été définie du point de vue du colon, et a été naturalisée par lui ; cette identité est devenue une catégorie fixe, transhistorique, à la manière de l'« Autre » selon Simone de Beauvoir. Le colonisé a été exclu du processus de définition de sa propre identité. Ceci présuppose que sa subjectivité lui a été refusée, confisquée. Un constat analogue peut aisément être adressé aux femmes, donc, et aux handicapés : une identité, définie par d'autres dans l'ignorance de leurs expériences de femmes et de handicapé-e-s, leur a été imposée tel un miroir déformant, dans des relations de pouvoir visant à maintenir l'ordre social établi. Cette identité tronquée a légitimé la prise de pouvoir, l'abus, l'exploitation des richesses, et la violence comme envers une nation ou un peuple qu'on méprise. Michael Oliver, pionnier parmi les chercheurs en études du handicap, le rappelle aussi, lorsqu'il fait allusion aux prémices de la création du modèle social du handicap (en résistance au modèle médical du handicap mettant en scène des

« patients-objets ») dans son ouvrage quasi testamentaire *Understanding Disability : from Theory to Practice* (2^e édition) : « En tant que personnes handicapées, nous développons nos propres vues [...] à partir de celles de ces experts qui souhaitaient définir et *coloniser* notre expérience ainsi qu'identifier ce qu'étaient réellement nos problèmes » (c'est nous qui soulignons et traduisons de l'anglais).

La notion de colonisation des corps et des expériences des handicapé-e-s, nous amène à rapporter un extrait de la partie « Discussion » qui a suivi les présentations des contributeurs, extrait relatif à l'« assistance sexuelle » aux personnes handicapées. Ce moment de débat (pp. 142-146), initié par une participante travaillant dans un planning familial, suit, de façon assez significative, une discussion au sujet de la violence dans le couple « homme valide violent / femme handicapée ». Le développement de cette discussion sur l'« assistance sexuelle » est riche et structuré, bien que laissant la place à des sous-entendus : les participants passent de la reconnaissance implicite du droit de la personne handicapée (on comprend rapidement qu'il s'agit d'hommes handicapés dont on parle ici) à avoir une vie sexuelle à la « préparation » de la femme valide à avoir un contact intime avec un homme handicapé (on peut comprendre qu'il ne s'agit pas de prostitution) ; puis, à une interrogation sur « la sexualité des personnes qui s'occupent de celle des personnes handicapées » (p. 144) posée par Claudine, qui poursuit sa réflexion par cette question inédite pour nous : « Si c'est pour dépouiller encore une catégorie de personnes qui seront mises à disposition à cet effet, pourquoi ? » (p. 144). Ici, nous comprenons que, selon cette participante, l'assistant sexuel travaille à la frontière de la prostitution. Et sa question prend toute sa pertinence : en effet, pourquoi agrandir le nombre de personnes qui se mettent en danger de dégradation de leur identité dans cette pratique ? Il nous semble que le risque est couru aussi bien par la personne handicapée que par la personne aidante, de se présenter mutuellement le miroir déformant d'une certaine conception du droit à la sexualité ;

car enfin, qui, et pour quelles raisons, souhaite devenir assistant-e sexuel-le ? Cela peut-il devenir un métier qualifié ? Quelle personne handicapée reçoit ce « service » le cœur léger ? Une autre participante y voit même un acte de violence symbolique : « Vous, personnes handicapées, vous êtes réduits à payer. N'est-ce pas une ultime violence ? » (p. 145). Et que dire du grand nombre d'hommes qui se sont proposés, en Suisse, pour devenir assistants sexuels pour des femmes handicapées (p. 146) ? L'image de l'abuseur se dessine derrière cette intention. Moins de femmes se sont proposées (p. 146) : le profil de la prostituée n'est pas loin. Quoi qu'il en soit, les deux protagonistes de la relation ne font, selon Claudine, « que renforcer ce schéma de domination masculine et on ne s'intéresse pas à la sexualité de l'ensemble des personnes handicapées, hommes et femmes » (p. 144). La problématique de fond est là : aujourd'hui, les personnes handicapées ne sont pas incluses dans notre société qui valorise la sexualité comme un moyen prévalant d'accomplissement personnel et social en même temps qu'elle génère et publicise des représentations et des expériences de corps stéréotypées qui en excluent d'autres.

Afin de conclure notre recension sur une perspective plus encourageante, nous reconnaissons, par la tenue de ce colloque et dans le contenu de l'ouvrage pluridisciplinaire qui nous occupe, un effort clair de rapporter l'expérience du point de vue des femmes handicapées (voir encore la contribution de Violaine Patricia Galbert) ; mais, à notre avis, cet effort n'aboutit pas tout à fait, car les voix des femmes handicapées sont *rapportées*. Ces subjectivités, à la fois « spécifiques » et « multiples » (Nancy Hartsock), devraient aussi être suffisamment unifiées pour que les femmes handicapées puissent prendre la parole et construire une résistance par des actions communes – par exemple, être les instigatrices d'un colloque sur une des formes d'oppression ou de discrimination qu'elles vivent individuellement et conjointement à la fois. La diversité des situations devrait pouvoir s'exprimer dans un courant unifiant, mais pas totalisant : pas un courant qui ressem-

blerait à celui de la « majorité » valide et masculine, en l'occurrence, mais un courant qui tienne compte d'histoires de vie « contextualisées, plurielles et délimitées » (*dans le temps et l'espace* – c'est nous qui l'ajoutons ; d'après N. Hartsock). Or, il subsiste un manque de données recueillies auprès des femmes handicapées elles-mêmes, au sujet des formes de violence ou d'oppression qu'elles subissent. Camille Delon relate les difficultés de son association dans sa volonté de donner la parole aux femmes handicapées victimes de violences : « Déjà, le lieu n'était pas accessible à toutes. [...] Nous avons fait les travaux nécessaires [...]. Mais surtout, nous avons compris une chose : ce qui nous limitait, c'était le manque de subjectivité. Travailler sur le handicap avec notre vision de valides, ça ne pouvait pas fonctionner, car cela ne correspondait pas au vécu des femmes mais seulement à la représentation que nous nous faisons de leur vécu » (p. 135). En effet, une collectivisation des expériences individuelles est d'autant plus aboutie qu'une subjectivation de leurs acteurs-trices est réalisée (nous nous inspirons de l'article d'Isabelle Ville, « De l'inaptitude au travail à l'épreuve de soi : les vicissitudes des significations du handicap »).

Nous constatons qu'il y a là de quoi occuper les chercheurs-euses : donner la parole aux femmes handicapées dans des événements, réunions, colloques ou manifestations les concernant, serait une étape fondamentale à la construction d'une nouvelle épistémologie : celle qui aurait pour base l'expérience vécue de sujets reconnus comme tels par les chercheurs-euses. Il peut s'ensuivre une prise de conscience, par les femmes handicapées, du caractère inacceptable, de l'intelligibilité et de l'intérêt de leur expérience de la violence ; cette prise de conscience les encouragerait dans leur puissance d'agir, de réagir, de résister. C'est ici que nous rejoignons Jenny Morris : si les femmes handicapées s'expriment, font entendre leur voix pour la collectivité et la recherche, elles réduisent, à tout le moins, une « double discrimination » qu'on voudrait rendre caduque. Nous supposons qu'en s'affirmant, elles permettraient aux chercheurs-euses et à elles-mêmes,



© ND *Villefranche-de-Lauragais, janvier 2009.*

de spécifier davantage encore les traits particuliers des violences commises sur les femmes handicapées, en offrant à l'analyse des variables (outre le handicap) comme l'âge, l'appartenance ethnique, la préférence sexuelle, la situation socio-culturelle et professionnelle. Il serait souhaitable qu'après ce stade de théorisation, les femmes handicapées s'engagent, avec d'autres acteurs-trices, à l'élaboration de stratégies d'aide différenciées en fonction des cas particuliers de violence subie. Le chercheur-euse, pourrait ensuite s'intéresser à l'évaluation des effets, sur les femmes handicapées, des divers moyens d'aide. Et finalement, ne serait-il pas utile et efficace que les femmes handicapées victimes

de violence proposent elles-mêmes, à des fins thérapeutiques, leur expérience à d'autres femmes qui subissent la violence ? Voilà quelques questions de recherche que nous pensons susceptibles d'accroître des connaissances articulées, théorisées, ainsi que des moyens de mobilisation contre la violence exercée sur les femmes handicapées, afin que ces victimes particulières de la violence masculine ne demeurent ignorées ni en raison de leur handicap, ni de leur féminité.

Bibliographie

- OLIVER Michael. 2009. *Understanding Disability : from Theory to Practice*, Second Edition. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- SHAKESPEARE Tom. 1999. Power and Prejudice : Issues of Gender, Sexuality and Disability. BARTON Len (ed.). *Disability and Society*. Harlow: Pearson Education/Longman.
- HARTSOCK Nancy. 1990. Foucault on Power : a Theory for Women ? NICHOLSON Linda J. (ed.). *Feminism/Postmodernism*. New York: Routledge.
- TREMAIN Shelley. 2006. On the Subject of Impairment. CORKER Mairian & SHAKESPEARE Tom (eds.). *Disability/Postmodernity, Embodying Disability Theory*. London : Continuum.
- VILLE Isabelle. 2010. De l'inaptitude au travail à l'épreuve de soi : les vicissitudes des significations du handicap. *Alter, European Journal of Disability Research* 4, 1, pp.59-71.
- United Nations, World Institute on Disability. <<http://www.disabilityworld.org>> (site consulté le 11 avril 2011).
- The F-Word, Contemporary UK Feminism, *Domestic Violence and Disabled Women*. <<http://www.thefword.org.uk>> (site consulté le 11 avril 2011).

RÉSUMÉ DE THÈSE D'ALICE DEBAUCHE

Viol et rapports de genre. Emergence, enregistrements et contestations d'un crime contre la personne

Sous la direction de Michel Bozon.

Le viol est régulièrement au cœur de l'actualité politique et sexuelle. La place croissante qu'il occupe dans les tribunaux est l'objet de nombreuses interrogations, voire de critiques. L'augmentation des plaintes pour viol témoigne de la libération de la parole sur le viol. Le viol tend à être considéré aujourd'hui comme une forme de crime absolu. Pourtant, la notion de victime de viol est une invention récente. Le viol a été perçu pendant des siècles comme une atteinte aux biens (des hommes) ou à l'honneur des familles plutôt que comme un crime contre les femmes, même s'il condamnait ces dernières à une sorte de mort sociale.

Le mouvement féministe des années 1970 a permis de faire émerger dans le débat public les questions relatives à la vie intime des femmes et à la sexualité. L'organisation du mouvement en petits groupes de femmes, qui faisaient en quelque sorte la sociologie d'elles-mêmes, a contribué à libérer la parole sur les violences subies, notamment sexuelles, et les effets de la peur de ces violences sur les comportements des femmes. La question du viol est devenue un objet de revendications, les femmes réclamant qu'il soit considéré comme un crime contre les femmes et traité comme tel sur le plan pénal. La loi de 1980, puis le nouveau Code Pénal de 1992, ont consacré ce problème social et répondu partiellement aux attentes féministes. Le viol a été redéfini comme un crime contre la personne. La reconnaissance du viol conjugal traduit aussi la transformation des frontières de la sexualité légitime.

Notre recherche s'attache à analyser l'évolution de la place des violences sexuelles dans l'espace social. Nous cherchons en particulier à savoir dans quelle mesure et selon quelles modalités il est de-

venu possible de déclarer les viols subis et d'accéder à une forme de réparation. Nous privilégions une analyse quantitative du phénomène, car la diversité des sources quantitatives existantes permet de les confronter les unes aux autres et de mettre en évidence la normativité et la performativité des catégories statistiques.

L'avènement du viol comme problème social a contribué à le constituer comme objet d'études et d'expertises pour les sciences sociales et humaines. Les discours savants et experts sur le viol contribuent à construire une image du viol centrée sur ses aspects légaux et juridiques, qui n'ont pas toujours intégré les approches de genre développées dans le cadre et dans la continuité du mouvement des femmes des années 1970. En envisageant le viol comme une déviance, sociale ou psychologique, la plupart des savoirs existants sur le viol « moderne » s'appuient sur des représentations en décalage avec une réalité où la violence sexuelle est finalement un aspect relativement banal des rapports entre les hommes et les femmes et de la sexualité.

L'adoption de la loi marque aussi le début d'une série d'enregistrements du viol par les dispositifs de la statistique publique. Nous procédons à une analyse critique des sources quantitatives sur le viol que sont les données administratives de police et de justice et les données des enquêtes sociodémographiques sur la sexualité, la santé et la victimation qui l'abordent. Nous y avons ajouté les données associatives issues des appels passés au numéro d'assistance aux victimes anonyme et gratuit, *SOS Viols Informations*. Cette ligne d'écoute, financée par l'État, a été créée par des associations féministes en 1986, afin de pallier les manques de la loi de 1980 en matière d'aide aux victimes. Nous avons constitué une base de données à partir d'un tirage au cinquième dans les archives papier de l'association pour la période 1986-1997, auxquels nous avons ajouté l'intégralité des comptes rendus informatisés pour la période 1998-2006. La base obtenue rend compte de plus de 35 000 appels pour des viols, des tentatives de viols et des agressions sexuelles.

La mise en regard de ces différentes sources montre qu'après une tendance commune à l'augmentation des enregistrements et des déclarations dans les années 1980 et 1990, les plaintes se sont stabilisées depuis le début des années 2000, tandis que les appels et les déclarations dans les enquêtes continuent d'augmenter. La judiciarisation de la sexualité et des rapports sociaux, affirmée dans certains travaux, est loin d'être achevée. Ce résultat, associé à celui d'un très faible taux de plaintes mesuré dans les enquêtes, montre la nécessité de s'extraire de la seule perspective juridique pour analyser le phénomène du viol.

Afin de mieux cerner les différentes formes de la violence sexuelle et des recours auxquels elle peut donner lieu, nous avons construit une typologie des appels passés à la ligne d'aide aux victimes à l'aide de techniques d'analyse de données. Cette typologie nous a permis de construire des grandes classes de violences : les violences sexuelles répétées au sein de la famille ; les viols uniques par un adulte connu ; les viols collectifs par des inconnus ; les viols conjugaux ; les tentatives de viol par des pairs mineurs ; et les autres viols, plus difficiles à caractériser. Les appels pour chacun de ces types de violence sexuelle ont connu des évolutions différentes depuis 1986. Les viols les plus stéréotypiques que sont les viols par des inconnus et les viols collectifs étaient fortement présents dans les appels dès le lancement de la ligne mais leur part a décliné. Les années 1990 ont vu les appels pour des violences intrafamiliales augmenter très fortement. Depuis le début des années 2000, on assiste au dévoilement progressif et encore en cours des viols conjugaux.

Le dévoilement tardif des viols se produisant dans les sphères les plus intimes nous a conduit à nous interroger sur les liens entre la violence sexuelle et les questions de sexualité et de conjugalité, par ailleurs soulignés dans la littérature nord-américaine. L'étude en population générale des parcours et des situations sexuelles et affectives des femmes qui déclarent des violences sexuelles et de celles qui n'en déclarent pas nous a permis de nuancer l'image répandue

de conséquences dramatiques des violences sexuelles sur la vie intime des victimes. Nous avons abordé ensuite les effets possibles des violences sexuelles subies sur les manifestations du mal-être à l'âge adulte. A l'aide de modèles de régression, nous mettons en évidence le rôle complexe joué par les violences dans ces manifestations. Ces dernières peuvent être expliquées par deux séries de facteurs : les éléments biographiques anciens, qui peuvent constituer un « terrain favorable » ; des problèmes récents qui peuvent réactiver l'effet de difficultés anciennes. La violence sexuelle correspond à ces deux types de facteurs selon l'âge auquel elle se produit. Nous montrons aussi que la violence sexuelle envisagée seule ne permet pas d'expliquer le mal-être accru de certaines femmes, et qu'il faut prendre en compte les autres formes de violences, notamment conjugales, qui peuvent influencer le bien-être des individus. Nos résultats nous permettent de contester certains discours victimistes qui relèvent parfois de l'injonction au traumatisme pour les victimes de violences sexuelles. Une courte étude exploratoire des viols se produisant dans un contexte conjugal nous permet aussi de mettre en évidence les écarts entre les faits déclarés dans les enquêtes et l'image de ces violences produites par la justice.

Prenant acte des écarts entre les représentations produites par l'institution judiciaire, certaines catégories d'expertise, les enquêtes sociodémographiques et les données associatives, nous proposons finalement quelques pistes pour envisager le traitement du viol et de ces victimes en dehors du seul cadre pénal.

RÉSEAUX

RENCONTRE DES « FÉMINISTES EN MOUVEMENT »

ÉVRY, 2 et 3 juillet 2011

« Osez le féminisme » a pris l'initiative et assuré la logistique, mais les associations féministes qui se reconnaissaient dans le texte de lancement ont été invitées à participer à l'organisation. C'est finalement 44 associations, dont l'ANEF, qui ont appelé à cette rencontre (*).

Ce texte de lancement dessine les contours d'un féminisme qui se veut universaliste, laïque et progressiste.

Universalistes, elles refusent l'idée d'une « essence » propre à chacun des sexes et expliquent les différences bien réelles entre la situation des femmes et des hommes par la perpétuation d'un système patriarcal qui contraint les femmes dans toutes les sphères et dans tous les domaines.

Elles proclament l'égalité de principe des femmes et des hommes et dénoncent les inégalités de fait et les violences contre les femmes. Elles affirment leur attachement à la laïcité, indispensable à l'égalité femmes-hommes et aux luttes des femmes pour leurs droits. Elles inscrivent leur combat dans l'héritage du mouvement féministe et dans le projet d'une société juste et égalitaire (*).

Ayant participé de façon régulière aux réunions d'organisation, ainsi qu'aux réunions de bilan et à la suite, je voudrais donner quelques indications sur ce qui m'est apparu comme un renouveau tout à fait intéressant du féminisme.

L'idée de ces journées a émergé lors de la rencontre des jeunes féministes le 3 juillet 2010. Bien avant l'affaire « DSK ». Mais il est certain que celle-ci a eu un effet mobilisateur, par la publicité donnée à

la riposte féministe : la pétition « Ils se lâchent, les femmes trinquent » a été signée par plus de 30.000 personnes, et une manifestation appelée rapidement a connu un grand succès. C'est aussi l'affaire DSK qui explique la couverture médiatique des journées d'Evry.

La vitalité du féminisme

Les 44 associations qui se sont réunies pour organiser ces journées sont très diverses. Il y a les associations féministes les plus anciennes et les plus importantes, qui assurent des missions de service public, comme le Planning familial (créé en 1955), la Fédération nationale Femmes solidarité, le Collectif féministe contre le viol, le mouvement du Nid mais aussi de nombreuses associations plus récentes, moins institutionnalisées : certaines médiatiques comme « Osez le féminisme » ou Les Chiennes de garde ; d'autres moins connues, implantées dans des quartiers, comme Voix d'Elles Rebelles ou les Insoumises ; beaucoup dont je n'avais jamais entendu parler et que j'ai découvertes dans les réunions de préparation : comme FIT une femme, un toit (qui accueille des jeunes femmes en difficulté), la Maison des femmes de Montreuil, ou encore Adéquation qui anime un site tout à fait intéressant.

L'organisation a été réellement collective. OLF a assuré la logistique (budget, demande de subventions, réservation du lieu, gestion du site, des inscriptions, contacts presse) mais toutes les décisions ont été discutées et validées en réunion (ou modifiées). Les 34 ateliers (*) ont été préparés et animés par les diverses associations, mais les textes et les intervenant-e-s ont été acceptés (ou refusés) en réunion. De même les interventions en séance plénière ont été décidées collectivement (**).

Les journées

Il y a eu environ 500 personnes inscrites – des femmes de tous les âges, venant de partout, quelques hommes aussi – et un enthousiasme comme je n'en avais pas connu depuis longtemps. Le sentiment que quelque chose se passe. Deux plénières : en ouverture « Femmes et hommes, du pareil au même ? » et en clôture « 2012 à l'épreuve du

féminisme ». 30 ateliers en trois séries d'une dizaine en parallèle, ce qui signifie embarras du choix et frustration, mais aussi possibilité de participer à un débat. Il est difficile de faire un bilan général puisque je n'ai participé qu'à trois ateliers sur les 30.

Le texte de sortie a été rediscuté aussi en petits groupes (après avoir subi plusieurs séances de correction collective) et les amendements de chacun réintégrés dans une ultime réunion.

C'est réellement plusieurs centaines de personnes (en grande majorité des femmes) qui ont débattu et se sont mises d'accord sur le texte de sortie et les 10 revendications destinées à interpeller les politiques et à imposer la prise en compte des femmes au cœur de la campagne électorale de 2012 (***) .

La rencontre était prévue comme un événement ponctuel « one shot », mais il était évident à la dernière plénière qu'il n'était pas possible d'en rester là, que ce n'était qu'un début, qu'il y aurait une nouvelle rencontre l'an prochain, et que dans l'intervalle on allait continuer à mener des actions ensemble. C'est un bilan enthousiaste qui a été tiré aux réunions suivantes : excellente organisation, satisfaction quant au nombre et à la diversité des participant-e-s, à l'atmosphère, importance de ces rencontres pour le mouvement féministe et la transmission entre les générations. Il y a quelques points à améliorer aussi pour les prochaines initiatives.

Plusieurs projets sont d'ores et déjà lancés : la rédaction d'un livret qui reprenne les grands thèmes des débats et l'organisation d'un événement commun pour intervenir dans la campagne présidentielle. Des groupes de travail ont été constitués et ont déjà présenté des propositions aux réunions du groupe.

Mon enthousiasme sur le renouveau du féminisme est toutefois sérieusement tempéré par la faible place des chercheuses féministes dans cette rencontre. Et cela doit nous interroger. N'est-ce pas un des objectifs de la recherche féministe que d'apporter nos compétences

au féminisme comme mouvement ? À qui la faute ? Les chercheuses étaient évidemment invitées et l'information a été faite. Rares sont celles qui sont venues de leur propre chef, sans être conviées *intuitu personæ*. Elles auraient dû être invitées comme intervenantes. En fait nombreuses étaient les chercheuses prévues dans tous les ateliers, selon leurs spécialités, l'idée étant d'y avoir deux intervenantes : une chercheuse et une militante « de terrain ». Mais le temps que les décisions d'invitation soient avalisées collectivement, c'était sans doute trop tard pour la plupart. Le temps militant et ses exigences collectives n'est pas celui des colloques. En tout cas c'est pourquoi il me paraît indispensable de reprendre la question des relations entre recherche féministe et militantisme, à l'occasion des états généraux de la recherche féministe et sur le genre le 9 décembre 2011.

Françoise Picq

*La liste des associations participantes, le texte de lancement, la liste des ateliers se trouvent dans l'annexe : *Cahier de la participante*

**Voir le site www.rencontresfeministes.fr

*** Voir le texte de sortie en annexe.



*Françoise PICQ,
Paris, 13 septembre 2009.*

© ND

CAHIER PARTICIPANTES PARTICIPANTS

Et si on faisait de L'égalité Femmes - hommes une priorité ?

Les mobilisations contre la réforme des retraites ont montré l'attachement des citoyennes et des citoyens à l'égalité. Depuis quelques semaines, les droits des femmes s'invitent de manière un peu plus forte dans le débat public. Près de **40 associations féministes**, fortes de leurs mobilisations communes et de leurs expériences diverses, vous invitent à participer aux rencontres :

Féministes en mouvements

Rencontres d'été - 2, 3 juillet 2011 - Evry



Les rencontres d'été sont ouvertes à toutes et tous : militantes et militants féministes ou curieuses et curieux intéressés par la bataille pour l'égalité femmes-hommes. **Au programme** : débats, projections, rencontres, échanges, village associatif, librairie, expositions et soirée festive.

Programme, inscriptions, infos pratiques sur :

rencontresfeministes.fr

Avec le soutien de :



Féministes

en mouvements

Rencontres d'été - 2, 3 juillet 2011 - Evry



PROGRAMME

SAMEDI 2 JUILLET 2011**9h30 : Séance d'ouverture**

Accueil par l'université d'Évry, le Conseil Général de l'Essonne et la Ville d'Évry. Introduction des rencontres d'été par Françoise Brié, Fédération Nationale Solidarité Femmes.

10h – 12h : « Femmes et Hommes, du pareil au même »

Avec la participation de Françoise Picq (40 ans du MLF) et de Catherine Vidal (neurobiologiste).

13h30 – 15h : 1^{re} séance d'ateliers

Atelier 1 : Précarité et temps partiels. Animé par Catherine Bloch-London, ATTAC. Intervenantes : Rachel Silvera, économiste, une militante des Maternités et une militante de la CGT.

Atelier 2 : Autonomie des femmes et services publics. Animé par Delphine Beauvois, Maison des femmes de Montreuil. Intervenantes : Roselyne Rollier, Maison des femmes de Montreuil, une militante de Pas de bébé à la consigne et le Collectif Tenon.

Atelier 3 : Participation des femmes aux processus de transitions politiques et de reconstruction. Animé par Soudeh Rad, Osez le Féminisme ! Intervenantes : Chahla Chafiq, Iran, Nadia Chaabane, Tunisie, Marie Mossi, République démocratique du Congo.

Atelier 4 : Quelles contraceptions, quel accès ? Animé par Véronique Sehier, Planning familial.

Atelier 5 : Les images sexistes des « femmes » dans la publicité et dans les médias : des entraves à la libération sexuelle. Animé par Marie-Noëlle Bas, Chiennes de garde.

Atelier 6 : Contre les doubles violences. Animé par Françoise Brié, L'Escale et Fédération Nationale Solidarité Femmes. Intervenante : Claudie Lesselier, Rajfire.

Atelier 7 : Les assistants sexuels : progrès ou régression sociale ?

Animé par Maudy Piot et Claire Desaint, Femmes pour le dire, femmes pour agir.

Atelier 8 : Liens historiques entre le mouvement féministe et le mouvement lesbien. Animé par Lucie Groussin, Osez le féminisme !
Intervenantes : Marie-Jo Bonnet, historienne, fondatrice des Gouines Rouges et Cathy Berneim, écrivaine, 40 ans du MLF.

Atelier 9 : Queers & 'gender fucker' : quelles pistes pour le féminisme ? Animé par Maria Candea, Mix-Cité et Amandine Berton-Schmidt, Centre Hubertine Auclert. Intervenante : Françoise Picq, 40 ans du MLF.

Atelier 10 : Viol : la honte doit changer de camp. Animé par Marie-France Casalis, Collectif féministe contre le viol. Intervenantes : Emmanuelle Piet, Françoise Bellot, Christine Leverrier, CFCV.

Atelier 11 : Développement durable, économie verte, décroissance... Quels impacts sur les relations entre femmes et hommes ? Quelles contributions à l'égalité ? Animé par Yveline Nicolas. Intervenante : Dominique Trichet-Allaire, membre de la commission féminisme d'EELV.

15h – 16h : Pause

16h – 17h30 : 2^e séance d'ateliers

Atelier 12 : Ségrégation professionnelle et inégalités salariales. Animé par Iris Naud, Osez le Féminisme ! Intervenantes : Leila Ouadah, Association DAMES, Séverine Lemièrre, économiste, Gaëlle Differ, Sud PTT.

Atelier 13 : Défendre une éducation non sexiste à l'école et dans la famille. Animé par Amandine Berton-Schmitt, Centre Hubertine Auclert. Intervenantes : Bénédicte Fiquet, association Adéquations, Isabelle Jacq et Stéphanie Chamouleau, animatrices-médiatrices à l'association Paroles de Femmes de Massy.

Atelier 14 : Laïcité et féminisme. Animé par Marie-Christine Lecomte, Libres Mariannes. Intervenantes : Chahla Chafiq, écrivaine et essayiste, Patrick Kessel, Comité Laïcité République et Olivia Cattan, Paroles de femmes.

Atelier 15 : Les femmes actrices du développement. Animé par Claudie Vouhé, Genre en action. Intervenantes : Mama Koite, Femnet Mali, Christine Mauget, Planning familial et Aicha Bah Diallo, Forum des femmes éducatrices africaines.

Atelier 16 : Le plaisir féminin : un sujet politique. Animé par Lucie Sabau, Osez le Féminisme ! Intervenante et intervenant : Odile Buisson, gynécologue-obstétricienne, Damien Mascret, médecin, journaliste et sexologue.

Atelier 17 : Violences au sein de la famille et du couple : le privé est politique. Animé par Nicole Crépeau, Fédération nationale Solidarité Femmes. Intervenantes : Nadine Chesnay, Femmes pour le dire, femmes pour agir, Michèle Loup, Elu-e-s contre les violences faites aux femmes et Maryvonne Binheng, Fédération nationale Solidarité Femmes.

Atelier 18 : Travailleuses migrantes. Animé par Claudie Lesse-lier, Rajfire. Intervenantes : Claudine Blasco, ATTAC et Nicol Renault, Coordination du Lobby européen des Femmes.

Atelier 19 : Lutter contre la lesbophobie. Animé par Léa Lootgieter, SOS Homophobie. Intervenantes : Marie-Josèphe Devillers, Coordination Lesbienne de France, Sylvie Gras, sociologue et Stéphanie Arc, essayiste.

Atelier 20 : Genre, pouvoir et choix de société: femmes et hommes dans les lieux de décision. Animé par Yveline Nicolas, Adéquations.

Atelier 21 : Transversalité des luttes pour l'égalité. Animé par Samira Ouardi, Mix-Cité.

18h – 19h : Première discussion autour du texte de sortie des rencontres d'été en petits groupes.

DIMANCHE 3 JUILLET 2011

10h – 12h : 3^e séance d'ateliers

Atelier 22 : Individualisation des droits sociaux. Animé par Séverine Lemièrre, FIT – Une femme, un toit. Intervenantes : Christiane Marty et Catherine Bloch-London, ATTAC.

Atelier 23 : Redéfinir les rôles des femmes et des hommes : enjeux d'une meilleure articulation des temps de vie. Animé par Julie Muret, Osez le Féminisme !

Atelier 24 : Politiques européennes et internationales : état des lieux, risques et opportunités pour les femmes. Animé par : Clémence Pajot, Centre Hubertine Auclert. Intervenantes : Françoise Morvan, Coordination du Lobby européen des femmes, Fanny Benedetti, Ministère des Affaires étrangères et Kathie Booth, Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme.

Atelier 25 : Avorter : comment agir pour ce droit et cette liberté ? Animé par Christine Mauget, Planning familial. Intervenante : une militante de l'appel « IVG, je vais bien merci ».

Atelier 26 : Tabous et idées reçues sur les violences faites aux femmes : comment faire évoluer les mentalités et mettre en place de vraies politiques de prévention. Animé par Françoise Brié, Fédération nationale Solidarité Femmes. Intervenantes : Marie Cervetti, FIT – Une femme, un toit, Michèle Loup, Elu-e-s contre les violences faites aux femmes, Isabelle Steyer, Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Atelier 27 : Abolir le système prostitueur. Animé par Anne-Cécile Mailfert, Osez le Féminisme ! Intervenantes : Claire Quidet, Mouvement du Nid, Judith Trinquart, Mémoire traumatique et victimologie.

Atelier 28 : Femmes exilées et droit d'asile. Animé par Claudie Lesselier, Rajfire.

Atelier 29 : Sexualité imposée dans une union choisie ou un mariage forcé, comment dire non, comment entendre le refus des victimes ? Animé par Christine-Sarah Jama, Voix de femmes, Anne-Charlotte JELTY, Les Insoumises et Justine Rocherieux, GAMS – Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles.

Atelier 30 : Féminisme et parité politique : historique, enjeux et perspectives. Animé par Armelle Danet, Elles Aussi. Intervenantes : Monique Dental, Réseau « Ruptures », Christine Goimbault, Maire de Saint-Georges-sur-Eure, Laurence Bonzani, Conseillère régionale Ile-de-France.

13h – 14h30 : « 2012 à l'épreuve du féminisme »

Avec la participation de Carine Favier (Planning Familial), Séverine Lemièrre (FIT, une femme, un toit) et Réjane Sénac-Slawinski (politologue, CNRS).

14h30 : Conclusion des rencontres d'été et présentation du texte de sortie. Par Caroline De Haas, Osez le féminisme !

TEXTE DE LANCEMENT

Ce texte a vocation à poser les grands principes sur lesquels se fonde notre engagement féministe dans la perspective de l'organisation des « Rencontres d'été du mouvement féministe ». Nous, associations féministes, plurielles dans nos modes d'expression, partageons une histoire et des principes communs.

Nous sommes universalistes

Nous affirmons notre engagement universaliste. Les différences bien réelles qui persistent dans toutes les sociétés entre la situation des femmes et celle des hommes ne s'expliquent en rien par des caractéristiques biologiques ou l'existence d'une « essence » propre à chacun

des sexes. Ces inégalités sont la conséquence d'un système patriarcal millénaire, éculé et qui se perpétue à travers des stéréotypes genrés. Ce système domine et contraint les femmes dans toutes les sphères, publiques et privées, et dans tous les domaines, professionnel, personnel, parental, militant, politique, culturel, sportif...

Nous proclamons, comme des milliers de féministes et d'humanistes avant nous, que les femmes et les hommes sont égales et égaux et doivent avoir les mêmes droits, non seulement dans les textes mais aussi dans la réalité. Nous en sommes encore loin. En France, comme dans tous les pays du monde, les femmes sont moins bien payées, elles sont nombreuses à subir la précarité, elles assument une immense majorité des tâches ménagères et parentales et sont encore extrêmement minoritaires dans les lieux de décisions économiques, politiques, sportifs ou culturels. Elles sont également massivement victimes de violences sexistes et sexuelles.

Nous affirmons notre attachement à la laïcité, entendue comme séparation stricte du politique et du religieux. Elle est un élément indispensable de l'égalité femmes-hommes.

Tous les acquis concernant les droits des femmes l'ont été par leurs luttes. Quelles que soient les formes de mobilisations utilisées et les revendications portées par les féministes aux quatre coins de la planète, elles aspirent partout à l'émancipation des femmes et à l'abolition pure et simple des oppressions et des obscurantismes qui pèsent sur elles. Pas de négociations avec les inégalités : nous revendiquons l'égalité !

Nous sommes progressistes

Notre combat féministe vise à transformer l'ensemble de la société pour qu'elle soit juste et égalitaire. Un changement radical est non seulement nécessaire mais possible. Dès le plus jeune âge, il faut promouvoir une éducation à l'égalité des filles et des garçons, des femmes et des hommes. Les inégalités dans les rapports sociaux de sexe, l'assignation à des rôles sociaux en fonction du genre restent des entraves puissantes à la progression de la société.

Dans un contexte général d'accroissement des inégalités économiques et sociales, la construction de l'égalité femmes-hommes passe par la mise en œuvre de politiques protégeant et élargissant les droits collectifs conquis, les services publics, la protection sociale ou encore l'emploi de qualité. Faire avancer l'égalité, se libérer des stéréotypes, c'est agir à toutes les échelles et sur toutes les discriminations en faveur d'un progrès social favorable à toutes et à tous.

Des objectifs pluriels et communs

Nous revendiquons l'histoire du mouvement féministe comme héritage.

Toutes nos associations militent pour faire avancer l'émancipation au quotidien : en accueillant les femmes, en les écoutant, en menant des campagnes de sensibilisation et d'actions, en luttant pour des avancées législatives et en nous organisant pour que les lois soient appliquées et en menant des actions exemplaires et fédératrices y compris au niveau international. Nos activités sont diverses, nos champs et territoires d'intervention multiples, et concernent l'ensemble de la société.

Nous avons bataillé ensemble ces dernières années, toutes générations confondues, sur le terrain comme dans les mobilisations : défense des retraites des femmes, mobilisations constantes pour le droit à l'IVG et à la contraception, lutte contre la lesbophobie et contre toute forme de discrimination, bataille pour la parité, défense des travailleuses sans-papier, mobilisations, prévention et actions sur le terrain contre toutes formes de violences faites aux femmes, défense des droits des femmes en situation de handicap ou encore mobilisations pour les services publics d'aide à l'autonomie et de la petite enfance.

Fortes de nos mobilisations communes et de nos expériences diverses, nous souhaitons faire de ces « Rencontres d'été » un moment de rassemblement et d'expression de toutes les composantes du mouvement féministe français, être force de proposition et contribuer à instaurer un véritable rapport de force politique en faveur des droits

des femmes, de la lutte contre le sexisme, de l'égalité des femmes et des hommes.

Nous n'attendrons pas plus longtemps. L'égalité, nous la voulons maintenant.

Listes des associations participant aux rencontres

Adéquations - ANEF - Association 40 ans de mouvement - Association Entraide et Mouvement des Femmes - Association Française des Femmes Diplômées des Universités - ATTAC - Centre Hubertine Auclert - Chiennes de Garde - Collectif Féministe Contre le Viol - Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes - Du Côté des femmes - Elles aussi - Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes - Fédération Nationale Solidarité Femmes - Femix'Sports - Femmes pour le dire femmes pour agir - Femmes Solidaires - FIT - Une femme, un toit - GAMS - Grif (groupe d'initiative féministe) - Le Monde à Travers un Regard - Les insoumises - Libres Mariannes - Ligue du Droit International des Femmes - Maison des femmes de Montreuil - Mémoire traumatique et victimologie - Mix-Cité Paris - Mouvement du Nid - Osez le féminisme ! - Paroles de Femmes - Planning Familial - Prochoix - Rajfire - Ruptures - SOS Les Mamans - SOS Sexisme - Voix d'Elles Rebelles - Voix de femmes.

Les partenaires

Le Conseil régional Ile de France - Le Conseil Général de l'Essonne - La ville d'Évry - L'université d'Évry Val d'Essonne - La Ligue de l'enseignement - La librairie Violette and Co - TV5 Monde - Causette - L'association Karera.

Féministes

en mouvements

Rencontres d'été - 2, 3 juillet 2011 - Evry



L'égalité, c'est maintenant !

Nous, femmes et hommes engagé-e-s dans la lutte pour l'égalité, exigeons de passer du constat récurrent, des lois non appliquées et de l'absence de volonté politique, aux actions de transformation réelle de la société, inscrites dans la durée.

Après 40 ans de mouvements de libération des femmes et de droits conquis par les mobilisations féministes, les droits des femmes stagnent, voire régressent. **Les inégalités entre les femmes et les hommes, enracinées dans le système patriarcal, minent notre société et notre démocratie** : elles empêchent l'émancipation des individus. L'égalité est une condition indispensable du progrès social pour faire avancer l'ensemble de la société ! La construire, c'est lutter à tous les échelons contre les stéréotypes et normes sexistes. C'est aussi combattre l'oppression, la domination, toutes les formes de discriminations et les atteintes à la laïcité.

Il est urgent de prendre en compte les effets inégalitaires de l'action publique. **Contrairement aux politiques libérales actuelles, la construction de l'égalité passera par des politiques garantissant et élargissant les droits sociaux conquis.**

Assez ! Nous exigeons l'égalité maintenant !

Dans la perspective de 2012, les programmes des partis doivent en tenir compte, détailler et chiffrer leurs propositions, et non se contenter de recopier les promesses des campagnes précédentes : les électrices et électeurs jugeront sur pièce !

Rassemblé-e-s à Évry les 2 et 3 juillet 2011, pour les rencontres d'été « Féministes en mouvements », nous exigeons :

1/ La création d'un **ministère d'État des droits des femmes** et d'une administration dédiée, dotés de moyens d'intervention conséquents et appropriés.

2/ Que **l'égalité professionnelle et salariale** devienne une priorité nationale : en contraignant les employeurs et employeuses à mettre en place l'égalité réelle sous peine de sanctions, en développant le service public de la petite enfance et en créant celui des personnes dépendantes.

3/ Que **l'éducation à l'égalité** entre les femmes et les hommes fasse partie intégrante de la formation des actrices et acteurs éducatifs, comme des programmes d'enseignement, de la petite enfance à l'université.

4/ Que la **lutte contre toutes les formes de violences** et de discriminations envers les femmes se traduise notamment par la mise en œuvre des dispositifs existants et l'affectation de moyens adaptés.

5/ Que **l'accès libre et gratuit à la contraception et à l'IVG** soit garanti sur l'ensemble du territoire et que l'éducation à la sexualité devienne une priorité.

6/ Que la **parité dans les instances de décision politique** soit effective à tous les niveaux de représentation dès les législatives de 2012 et que la réforme territoriale soit profondément revue sous cet angle.

7/ Que les droits des personnes soient les mêmes pour toutes et tous **quelle que soit leur identité ou leur orientation sexuelle**.

8/ Que l'État impose à l'échelon européen une harmonisation par le haut des droits des femmes.

9/ Que l'État favorise toutes les politiques en faveur des droits des femmes dans le monde et **accorde le droit d'asile aux victimes de violences sexistes ou sexuelles**, dont les femmes victimes du système prostitueur. Il faut enfin régulariser les travailleuses et travailleurs sans papiers.

10/ Que l'État reconnaisse comme essentiel **le travail mené par les associations féministes** et leur affecte des financements pluriannuels conséquents, indispensables à la mise en oeuvre d'actions pérennes.

Nous n'attendrons pas plus longtemps : l'égalité, c'est maintenant !



COLLOQUE INTERNATIONAL

pour le lancement du Réseau Universitaire et Scientifique sur le genre et les femmes de la Fondation des Femmes pour la Méditerranée

Femmes, réseaux et « révolutions » :
la démocratie à l'épreuve du genre en Euro-Méditerranée

8 décembre 2011 de 9h à 20h

Université Paris 7-Diderot, Amphithéâtre Buffon - 15, rue Hélène Brion
75013 Paris

Avec le soutien de la Mission pour la parité et la lutte contre les discriminations (MIPADI)

RUS pour le développement de l'égalité

Dans les récentes « révolutions », du Maghreb au Moyen-Orient, les femmes ont participé activement et massivement : présentes dans les réseaux sociaux comme dans les manifestations, elles ont exigé – aux côtés des hommes – des réformes politiques et sociales. Elles ont aussi mis en exergue le principe de la démocratie, lequel doit impliquer l'égalité entre les sexes : « Pas de démocratie sans égalité ! » tel est le slogan lancé par des Tunisiennes. Pour défendre les droits des femmes et éviter une exclusion, comme lors des luttes pour la décolonisation et les mouvements des indépendances, de nouvelles asso-

ciations se sont constituées. Des craintes se font jour, mais la vigilance des femmes dans les pays en lutte, la solidarité des femmes des pays du Nord, les échos des « printemps arabes » dans les vagues protestataires en Europe permettent d'espérer.

Le Réseau Universitaire et Scientifique euro-méditerranéen sur les Femmes et le Genre, au sein de la Fondation des Femmes pour la Méditerranée, organise pour son lancement un colloque international autour d'une double réflexion : analyser les mobilisations politiques et sociales, et s'interroger sur le rôle des réseaux de recherche sur le genre, dans l'espace euro-méditerranéen.

Ce colloque accueille des chercheur-es et des doctorant-es, travaillant sur les mouvements sociaux et politiques au sein de l'espace euro-méditerranéen, dans différentes disciplines (histoire, science politique, sociologie, sciences de la communication, etc.). Une large place sera faite aux témoins, ainsi qu'aux acteurs et actrices impliqués dans les mouvements actuels (personnes politiques ou associatives, journalistes, etc.).

Partant du genre comme outil d'analyse de l'expérience sociale des femmes et des hommes, partant des rapports sociaux de sexe comme réflexion critique sur les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, la rencontre éclairera les enjeux présents de la démocratie. En s'appuyant sur la diversité théorique des études de genre, elle a aussi pour ambition d'interroger les liens entre recherche et actualité politique et sociale.

La journée s'organisera autour de trois tables rondes, chacune suivie d'un débat avec la salle.

- Formalisation des droits des femmes : avancées, résistances et menaces.
- Médias, réseaux sociaux et « révolutions ».
- Égalité des sexes et construction de la démocratie : un regard critique.

Le colloque se déroulera en trois langues : anglais, arabe et français, grâce à une traduction simultanée.

Table ronde 1 : Formalisation des droits des femmes : avancées, résistances et menaces

Les « révolutions » du Maghreb au Moyen-Orient, ont remis au premier plan la revendication de l'égalité entre les femmes et les hommes. La société civile, en particulier, a engagé le plaidoyer sur la primauté du droit international et a également critiqué la méthode de ratification des textes internationaux. Cette table ronde analysera les textes, les plates-formes, les processus et les discours pour mieux comprendre « les transitions » en cours du point de vue de l'égalité des droits, en s'appuyant sur d'autres expériences.

Avec les interventions de : Nadia Ait Zai, juriste, Algérie – Houria Alami, politiste, Université Hassan II, Maroc – Rajaa Berrada, présidente du Centre d'Information et d'Observation des Femmes (CIO-FEM), Maroc – Hafida Chekir, juriste, Université de Tunis, Tunisie – Rosario Segura Graino, politiste, Espagne.

Table ronde 2 : Médias, réseaux sociaux et « révolutions »

Les médias et les réseaux sociaux jouent un rôle particulièrement important dans les mutations actuelles. Les femmes ont investi l'espace médiatique, à travers les blogs, l'art et les réseaux sociaux, afin de défendre la démocratie et les droits des femmes. Cette table ronde comprendra deux axes : la représentation médiatique des femmes dans les « révolutions » (leur visibilité ou leur occultation) et les manières dont les femmes s'approprient ces médias pour exprimer leurs revendications.

Avec les interventions de : Mohammad Ben Hussein, journaliste, Jordanie - Suheir Farraj, cinéaste, directrice de Women, Media and Development, Palestine – Nadia Haddaoui, journaliste et chercheuse, Tunisie – Azza Kamel, directrice de l'association Appropriate Communication Techniques for Development, Egypte – Atidel Majebri, directrice du Centre Media CAWTAR, Tunisie.

Table ronde 3 : Égalité des sexes et construction de la démocratie : un regard critique

Les « révolutions » ont enclenché un processus critique dans tout l'espace euro-méditerranéen rendant indispensable un retour sur les expériences du passé. Actrices et témoins, des intervenantes parleront de leurs expériences individuelles et collectives ainsi que de leurs luttes. L'accent sera mis sur les facultés d'adaptation des systèmes patriarcaux en situation nouvelle et sur la nécessité d'infléchir durablement les rapports de pouvoir. Quelles stratégies déployer afin d'éviter les exclusions, les violences et les contraintes de tous ordres qui frappent les femmes ?

Avec les interventions de : Nahla Chahal, sociologue, chroniqueuse aux quotidiens *Al Hayat* de Londres et *Assafir* de Beyrouth, Liban – Nawla Darwiche, New Woman Foundation, Egypte – Latifa Lakhdar, historienne, Université de Tunis, vice-présidente de la Haute commission pour la réalisation de la révolution tunisienne – Michèle Riot-Sarcey, historienne, Université Paris 8, présidente de la Fédération RING, France – Svetlana Slapsak, anthropologue, Institutum Studiorum Humanitatis, Slovénie.

FONDATION DES FEMMES POUR LA MÉDITERRANÉE

1, rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris +33(0)1.42.60.76.63 France
- www.femmespouurlamediterranee.org

Comité scientifique : Fabienne H. Baider, professeure associée, linguiste, Université de Chypre, Chypre - Malika Benradi, professeure de droit, Faculté de droit de Rabat, Maroc - Lilia Ben Salem, professeure de sociologie, Université de Tunis, Tunisie - Drude Dahlerup, professeure de science politique, Université de Stockholm, Suède - Islah Jad, professeure de science politique, Université de Birzeit, Palestine - Stéphanie Latte Abdallah, chargée de recherches, historienne, CNRS, France - Pilar Nieva de la Paz, chercheuse en littérature, Centro de Ciencias Humanas y Sociales, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Espagne - Nouria Ouali, chargée de recherches au Centre de sociologie du travail, Université Libre de Bruxelles, Belgique - Tassadit Yacine, directrice d'études, anthropologue, EHESS, France.

Comité d'organisation : Nisrin Abu Amara, post-doctorante à l'Institut national des études démographiques, France - Soukeina Bouraoui, ANGED et CAWTAR - Caroline Claeys, Association de Préfiguration de la Fondation des Femmes pour la Méditerranée - Sylvie Cromer, Université de Lille 2, Association de Préfiguration de la Fondation des Femmes pour la Méditerranée - Alban Jacquemart, MIPADI, France - Azadeh Kian, Université Paris-Diderot, CEDREF, France - Zohra Mezgueli, Université Hassan II, Réseau universitaire et scientifique pour le développement de l'égalité, Maroc - Abdallah Ounnir, Université Abdelmalek Essaadi, Maroc - Françoise Picq, ANEF, France - Nadine Plateau, SOPHIA, Belgique et ATGENDER - Michèle Riot-Sarcey, Fédération RING, France - Florence Rochefort, IEC, France - Rosario Segura Graino, GENET, Espagne - Elodie Servent, Association de Préfiguration de la Fondation des Femmes pour la Méditerranée - Sawsan Wadi, Institute of women's studies, Birzeit University, Palestine.

Partenaires : ANEF, Association nationale des études féministes (France) - ATGENDER, The European Association for Gender Research, Education and Documentation - CAWTAR, Center of Arab Woman for Training and Research, et le réseau ANGED - CEDREF, Centre d'enseignement, de documentation et de recherches pour les études féministes (Université Paris 7-Diderot, France) - Faculté des sciences juridiques économiques et sociales (Master genre et droits des femmes des deux rives de la Méditerranée, Université de Tanger, Maroc) - Fédération RING, Fédération nationale de recherche sur le genre (France) - GENET, Réseau transversal d'études du genre (Espagne) - IEC, Institut Émilie du Châtelet (France) - IWS, Institute of Women's Studies (Birzeit University, Palestine) - Réseau universitaire scientifique pour le développement de l'égalité (Université Hassan II, FLSH Aïn Chock, Maroc) - SOPHIA, Réseau belge des études féministes (Belgique).

THÈSES

Genre, rituel et politiques de l'identité juive : Dispositifs de socialisation dans des synagogues non orthodoxes en France

Thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'EHESS

Discipline : Sociologie

Présentée par **Béatrice de Gasquet**

Sous la direction de Danièle Hervieu-Léger et de Jacqueline Heinen

Date de soutenance : 21 juin 2011

Jury : Leora AUSLANDER, Professeure à l'Université de Chicago (rapporteuse) ; Éric FASSIN, Professeur agrégé (HDR) à l'École normale supérieure, Olivier FILLIEULE, Professeur à l'Université de Lausanne (rapporteur) ; Jacqueline HEINEN, Professeure émérite à l'Université de Versailles-Saint-Quentin ; Danièle HERVIEU-LÉGER, Directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales

Résumé

Au carrefour des études de genre, de la sociologie des religions et de la sociologie politique, cette recherche explore la dimension locale des conflits religieux sur le genre à partir du cas du judaïsme français des années 2000. Cette thèse prend pour objet la fabrique organisationnelle du genre et de l'identité juive dans les synagogues non orthodoxes, minoritaires en France, qui se caractérisent notamment par la mixité et par l'ouverture du rituel aux femmes. L'approche ethnographique est utilisée pour analyser les différents dispositifs de socialisation (comme l'organisation de l'espace, du rituel, de la prise de parole, de la formation religieuse, de la mobilisation pour le développement de la synagogue) qui contribuent à la production locale du genre. En particulier, cette thèse montre comment la perception de la

division sexuée du travail dans l'organisation, l'appropriation des débats religieux sur le genre, la légitimité de mobilisations locales pour la participation des femmes au rituel, dépendent de la position de chaque organisation dans les concurrences religieuses. Dans une configuration où la place des femmes dans l'espace religieux est utilisée comme marqueur symbolique entre courants religieux en concurrence pour la définition de l'identité juive, configuration que l'on propose d'appeler plus généralement politisation religieuse du genre, la participation répétée au rituel et aux activités de la synagogue engendre un intérêt pratique pour le genre, qui se traduit notamment par une fierté égalitaire masculine et par une injonction féminine à la justification. Si les travaux sur genre et religion ont surtout abordé les contextes religieux conservateurs, cette recherche explore donc la normativité des contextes religieux égalitaires.

Mots-clefs : genre ; judaïsme ; synagogue ; judaïsme libéral ; judaïsme massorti ; genre et organisations ; socialisation ; féminisation ; division sexuée du travail ; champ religieux ; militantisme ; carrière ; production des discours ; ethnographie ; identification ; subjectivation ; accès des femmes à l'autorité religieuse ; conversions ; transnationalisation ; religion ; rituel ; corps ; émotion.



© ND

Jérusalem, 15 décembre 2009.

Les représentations sociales du développement durable : des enjeux de sexe et de genre

Thèse de doctorat en psychologie sociale soutenue le 19 mars 2011 à l'Université Lumière-Lyon 2 (GREPS, EA 4163)

Par **Anne-Line GANDON**

Sous la direction de Annik Houel, professeure émérite, université Lumière-Lyon 2, et Elisabeth Doutré, MCF, HDR, université Pierre Mendès-France, Grenoble 2.

Le développement durable est devenu une notion structurante du champ social. Il est au centre de trois volets, chacun répondant aux crises qui ont touché le monde contemporain : le social, l'économique et l'environnement. Or, l'environnement est repris allègrement par les acteurs sociaux, et cela même aux dépens du social.

Pourtant, ce volet est primordial dans la mesure où une réforme des rapports de pouvoir est essentielle à la résolution de la crise écologique.

Or, si le volet social est éclipsé au profit du volet environnement qui est verbalisé, la société qui se met en marche selon un « développement durable » est donc réduite à « respecter l'environnement ». S'ensuit une naturalisation dangereuse des rapports sociaux, et surtout des plus « naturels » d'entre eux, les rapports sociaux de sexe. Loin d'une réforme des rapports sociaux, le développement durable engendre une révolution naturaliste du sexe et du genre.

Nous avons donc étudié les représentations sociales du développement durable au sein d'une collectivité territoriale pour révéler leur dynamique. En effet, celle-ci est exemplaire en matière de développement durable. Par ailleurs, elle est parcourue d'un fort clivage entre services technique et administratif, qui est aussi sexué puisque l'un est composé d'hommes et l'autre de femmes. Nous verrons comment l'objectivation du développement durable dans l'environnement as-

sied la prééminence du technique et des hommes sur l'administratif et les femmes, mais aussi une naturalisation des rapports sociaux de sexe.

Mots clés : Sexe et genre, écoféminisme, développement durable, représentations sociales, collectivité territoriale.

Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement improbable

Thèse de sociologie, EHESS, Mention très honorable, avec félicitations du jury

Alban JACQUEMART

Thèse soutenue publiquement le 29 juin 2011 devant un jury composé de Rose-Marie LAGRAVE (directrice), Olivier SCHWARTZ (président), Christine BARD (rapporteuse), Olivier FILLIEULE (rapporteur) et Catherine MARRY (examinatrice).

Cette thèse prend pour objet un militantisme statistiquement minoritaire et socialement improbable : l'engagement des hommes dans les mouvements féministes en France, depuis leur émergence politique à l'aube de la Troisième République jusqu'à la période contemporaine (1870-2010). À partir d'entretiens biographiques avec des militants et de sources d'archives diversifiées, elle se propose d'analyser ces engagements et d'en saisir les conditions historiques et sociales d'émergence à la lumière de la sociologie du genre et de la sociologie du militantisme.

La perspective diachronique offre d'abord de mettre au jour le poids des contextes sociaux, politiques et militants dans le processus d'engagement. Ainsi, alors qu'ils représentent autour du tiers des militant-e-s à la fin du 19^e siècle, les hommes sont de plus en plus rares à mesure que les militantes affirment leur autonomie et leur position de leader dans les mobilisations féministes. Cependant, l'effet

des contextes prend sens dans la confrontation avec des trajectoires sociales spécifiques. Ainsi, en mobilisant la notion de « carrière militante », ce travail montre que le militantisme féministe des hommes se saisit à partir de l'articulation de dispositions individuelles, d'expériences de socialisation, de positions dans des réseaux et de contextes organisationnels. L'attention portée aux interactions entre individus et organisations militantes, notamment à travers les rétributions retirées de l'engagement, permet également de comprendre le maintien de l'engagement et le processus de sortie du militantisme.

L'analyse permet alors de distinguer deux principales modalités d'engagement des hommes dans des collectifs féministes : le registre humaniste, qui fonde les revendications au nom d'un individu universel, et le registre identitaire, mobilisé à partir d'un refus des assignations de genre. Dans l'un et l'autre cas, l'engagement des hommes n'est possible qu'au prix d'une appréhension du féminisme comme un mouvement désindexé de la seule expérience des femmes. Autrement dit, ce travail montre que l'engagement féministe des hommes est possible parce qu'il existe des configurations historiques, organisationnelles et sociales où les hommes peuvent militer à *partir* de leur position sociale d'hommes. Cette thèse contribue ainsi à la compréhension du sujet politique du féminisme, mais aussi plus largement, du sujet politique des mobilisations identitaires.

Acceptation et critique du rôle des femmes dans la société dans les écrits de Jane Austen (1775–1817)

Thèse soutenue par Dominique **MARON** le 26 juin 2010 à l'université Charles de Gaulle-Lille 3 et préparée sous la direction de Guyonne Leduc, professeure.

Au XVIII^e siècle, la situation juridique et économique des femmes, y compris celles de la « gentry », strate sociale à laquelle appartenait Jane Austen, leur était si défavorable qu'elle les privait de droit. Sans

existence propre, elles étaient confinées à la sphère domestique et leur rôle dans la communauté patriarcale était toujours défini en fonction des hommes. Jane Austen, en tant que femme célibataire à la charge de son père puis à celle de ses frères, était consciente des conditions de vie de ses contemporaines qu'elle décrivait dans ses œuvres et il a semblé intéressant de se demander quelle était sa position à propos de la place des femmes dans la société et de la mission qu'elles y remplissaient. On se posera, donc, la question de savoir si la romancière était conformiste, adhérant à la conception du rôle que la société voulait faire jouer aux femmes, subversive, remettant en question, même de façon discrète, des règles mises en place par la communauté patriarcale et qui privilégiaient les hommes, ou ambivalente.

La première partie de la recherche, qui porte sur la totalité des textes austeniens, fictionnels ou non, est consacrée à l'aspect conformiste de Jane Austen avec l'évocation de sa vie, de ses convictions religieuses et de sa vision de la société qui font d'elle une femme conformiste même si l'analyse du déroulement de sa vie fait apparaître certains éléments qui laissent poindre le contraire. La romancière se soumet, également, à la quasi-obligation qui lui est faite, par son statut de femme de la « gentry », de demeurer dans l'anonymat et de ne révéler à personne qu'elle écrivait, ceci afin d'éviter de se trouver dénigrée par les membres de la couche sociale dont elle était membre.

Certains thèmes, traités dans ses œuvres, laissent aussi apparaître une écrivaine attachée aux convenances et à la tradition. L'opposition entre la ville et la campagne fait partie des thématiques développées dans ses romans avec la transmission du domaine et les transformations afférant à celui-là.

La sensibilité excessive, encouragée par la consultation de romans sentimentaux ou de poètes romantiques, est également critiquée par l'auteure qui la dépeint de façon indirecte et recommande l'association de la raison et des sentiments telle qu'elle doit résulter d'une éducation conventionnelle comme celle qui fut inculquée, de façon

traditionnelle, à ses héroïnes qui se comportent, également, de manière convenue finissant toutes par convoler, du moins dans les romans canoniques.

Si Jane Austen accepte, dans une certaine mesure, le rôle dévolu aux femmes par la société, elle blâme également celle-là pour sa vision restrictive des femmes et pour les contraintes qu'elle leur impose et le propos de ce travail de recherche est de montrer que les reproches faits à la communauté patriarcale sont plus fréquents qu'il n'y paraît et sont même prégnants dans les romans de l'écrivaine au point que sa critique du patriarcat quant à la place qu'il laisse aux femmes est plus appuyée que son conformisme. Cependant, pour ne pas choquer son lectorat et espérer vendre sa production littéraire, elle ne pouvait se permettre d'exprimer, de façon directe, son insatisfaction ; le recours à des procédés obliques comme le discours indirect libre, l'ironie, la négation ou l'euphémisme lui fut donc nécessaire.

C'est ainsi que dans la deuxième partie, consacrée à la position ambivalente de l'auteure par rapport au rôle des femmes dans la société, la romancière évoque, de manière négative, la vie de famille et, en particulier, des épouses, des mères et des maîtresses de maison déficientes. Elle met, de cette façon, l'accent sur l'inefficacité de l'éducation prodiguée aux jeunes filles de l'époque qui a surtout pour but de les aider à trouver un époux qui pourvoira à leurs besoins, d'autant plus que les lois et les coutumes relatives à l'héritage leur étaient défavorables. Leur conjoint ne les traitait, cependant, pas toujours avec égard, faisant, parfois, d'elles des femmes déchues dont Jane Austen critique le traitement par la société.

Elle remet également en question la notion de masculinité et de féminité en réfutant les traits réputés masculins et ceux dits féminins. La hiérarchie des valeurs telle qu'elle a été instaurée par la société patriarcale est, de cette façon, totalement bouleversée, et ce de manière détournée. Est également analysé le modèle patriarcal qui n'échappe pas, non plus, aux reproches de l'écrivaine qui prouve ainsi que

l'idéal patriarcal ne fonctionne pas et que les femmes peuvent, elles aussi, prendre le pouvoir lorsque les tenants du patriarcat se trouvent fragilisés par les conventions qu'ils ont eux-mêmes établies, notamment lors de la demande en mariage qui leur revient et non aux femmes. L'auteur offre, à cette occasion, à ces dernières la possibilité de s'affirmer.

D'autres stratégies seront employées par la romancière pour signaler aux lectrices et aux lecteurs la place prépondérante qu'elle attribue aux femmes dans ses écrits leur accordant, de cette manière, la place qui leur revient dans la société ainsi que la reconnaissance du rôle essentiel qu'elles y jouent.

Dans la troisième partie, on s'attache à démontrer que Jane Austen a recours à divers procédés pour repousser les frontières du territoire restreint attribué aux femmes par la société patriarcale et pour permettre à celles-ci de créer, à l'intérieur même des limites qui leur sont imposées, un espace de liberté leur offrant la possibilité de mieux supporter les contraintes qui sont les leurs et, par conséquent, de survivre dans un univers bâti par les hommes pour eux-mêmes.

Afin de mettre en avant la place accordée aux femmes, la romancière emploie des techniques subversives de présentation des personnages féminins. Parmi celles-là, les titres des romans eux-mêmes ainsi que les incipits, centrés sur les femmes, les brèves descriptions physiques et l'accent mis sur la personnalité des protagonistes féminins prouvent l'importance accordée à la présence féminine dans les romans, confirmée par le nombre de personnages féminins et par les multiples références aux femmes, qu'elles soient intra- ou extra-diégétiques. En outre, pour construire un espace qui aurait pour fonction de les protéger du monde hostile dans lequel elles doivent vivre, les femmes peuvent utiliser la maison et ses diverses pièces – lieux de transition – ainsi que le parc qui l'entoure et représente la limite géographique qui leur est accessible. Le temps, lui aussi partie intégrante de la vie quotidienne des femmes, qu'il soit chronologique ou climati-

Jane Austen

que, leur fournit l'occasion de s'affirmer en détournant l'utilisation qui en est faite, de manière habituelle, par les hommes et en trouvant, à l'intérieur d'elles-mêmes, par le biais de la mémoire et des souvenirs, la force de faire face aux nombreux aléas de leur existence.

Le corps des femmes peut également être vecteur de puissance. En effet, il a un langage qui lui est propre et offre aux femmes l'occasion de faire passer des messages, notamment par le biais de la souffrance physique, réelle ou psychosomatique, ou celui de la sexualité. Les activités quotidiennes auxquelles leur corps leur permet de s'adonner sont aussi évoquées pour souligner le fait que les femmes, y compris dans des gestes qui peuvent paraître insignifiants et anodins comme la promenade à pied et à cheval, la lecture et l'écriture de missives, les loisirs domestiques ainsi que le soin des animaux et des plantes et l'attention accordée aux objets, ont le pouvoir de transformer quelque peu une existence ennuyeuse et confinée aux haies du parc qui ceint

la demeure en un acte d'indépendance dont peuvent s'inspirer les lectrices qui s'astreignent à comprendre le message subversif que la romancière leur adresse.

Aspects du genre dans la didactique de l'anglais

Thèse soutenue le 15 octobre 2011

Par **PERRY Véronique**

Jury : Marie-Françoise Narcy-Combes (présidente) ; Nicole Décuré (directrice) ; Jean-Rémi Lapaire ; Nicky Le Feuvre ; Nicole Mosconi.

Le genre est un concept à la confluence de nombreuses disciplines, en lien avec les nouvelles approches critiques proposées par les *gender studies* et les études sur le genre.

Dans le cadre de l'application de la *Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif* (2000 et 2006), quelques initiatives ont déjà permis d'amorcer une intégration du genre pour la classe de langue-culture (LC). Cependant, il est montré dans cette recherche qu'articuler la problématique du genre à la didactique de l'anglais-LC pour francophones requiert de se pencher sur différents « aspects du genre » : non seulement étudier les systèmes linguistiques du français et de l'anglais (analyse formelle, linguistique) mais aussi comprendre les représentations culturelles de chaque sphère linguistique (analyse sociolinguistique) pour expérimenter des pistes d'application en classe de langue.

Le genre, qui, dans les langues, est une catégorisation des termes, est grammaticalisé quand, porté par le substantif, il se manifeste par des marques au niveau du lexique et des contraintes d'accord au niveau de la syntaxe. Le français et l'anglais se situent à deux extrêmes : la grammaticalité du genre est maximale en français et le système alterne sur deux catégories (masculin/féminin pour les animés et les inanimés ; il n'y a pas de neutre), alors qu'elle est minimale en anglais (de type pronominal et associée au dualisme sexué pour les êtres humains),



Véronique Perry

langue dont le système permet, en outre, de dépasser la contrainte de sexuation par des termes véritablement épicènes. L'approche comparée s'est appuyée sur la définition du genre que donne Edward Sapir dans *Language* (1921), celle que le genre est un concept d'ordre secondaire, une « forme pour la forme » opérant une « relation forcée » entre qualité, personne et action, et que les catégories du masculin et du féminin sont des « accidents philosophiques ». Il est donc proposé de considérer que la capacité

de dépasser la bicatégorisation en anglais soit vue comme l'expression d'un tiers inclus.

Après avoir interrogé plus de 1 100 personnes (54 % de femmes : public apprenant en lycée, à l'université ; stagiaires en IUFM, enseignantes et enseignants d'anglais, personnes « conscientes du genre »), il a été montré une corrélation entre le degré d'expertise en langue anglaise par des personnes dont la langue première et/ou de socialisation est le français et l'emploi des formulations non sexistes (préférence nette pour les formulations épicènes au dépend de la féminisation, vue comme encombrante et renforçant la logique différentialiste du dualisme sexué, bien qu'estimée également comme stratégiquement nécessaire pour contrer la domination masculine). Une enquête auprès de près de 230 enseignants et enseignantes révèle, en outre, la prégnance de la définition naturaliste du genre en anglais et la nécessité d'une formation théorique sur le genre sous tous ses aspects. L'articulation genre/langage en didactique de l'anglais en contexte LANSAD (langues pour spécialistes d'autres disciplines) montre enfin que l'on peut proposer, par exemple, des parcours ciblés pour articuler « com-

pétence en genre » et « compétence en communication » pour faire de la « conscience de genre » un élément fondateur de la professionnalisation du public apprenant, tout en respectant les exigences du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Viol et rapports de genre. Emergence, enregistrements et contestations d'un crime contre la personne

Alice DEBAUCHE

Sous la direction de Michel Bozon

Lire le résumé de la thèse dans ce *bulletin* : « Dossier : Violences », page 68.